

SICAV de droit français

PREPAR CROISSANCE

RAPPORT ANNUEL

au 29 décembre 2023

Société de gestion : PROMEPAR Asset Management
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

PROMEPAR Asset Management - 18 Quai de la Rapée - 75012 - Paris

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	9
3. Rapport de gestion	12
4. Informations réglementaires	33
5. Certification du Commissaire aux Comptes	43
6. Comptes de l'exercice	49
7. Annexe (s)	69
Information SFDR	70

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	PREPAR CROISSANCE Action C
Code ISIN :	FR0000098006
Nom de l'initiateur du PRIIP :	PROMEPAR ASSET MANAGEMENT (Groupe BRED)
Contact :	Appelez le + 33 (0) 1 40 90 28 60 pour de plus amples informations
Site Web :	www.promepar.fr
Autorité compétente :	L'autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PREPAR CROISSANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés
Pays d'autorisation et agrément :	PROMEPAR AM est agréée en France sous le n° GP 92-17 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	22/12/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de type OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue du fonds est de 99 ans.

Objectifs : La SICAV est constituée essentiellement d'actions.

L'objectif de gestion de la SICAV PREPAR CROISSANCE est de surperformer l'indicateur de référence 80% FCI EMU 50 EUR (FCIEMU5N) + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y (EMTXCC) sur la durée de placement recommandée par le biais d'un portefeuille diversifié.

Les décisions d'investissement combinent des approches macro-économiques, micro-économiques, boursières, extra-financières et de risque pour déterminer la répartition du portefeuille et la sélection des titres. Nous considérons qu'en analysant les émetteurs à la fois sur leurs fondamentaux financiers mais aussi sur leurs pratiques et leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions mieux les opportunités et les risques d'investissement.

L'approche sur les actions est une gestion active de convictions sans a priori de style, en sélectionnant des entreprises qui présentent des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne et dont le potentiel n'est pas encore anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

Notre sélection des titres consiste à analyser les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur, la qualité des équipes de management, les perspectives futures de croissance envisagée, la qualité de la structure financière ainsi que les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration,...).

Cette analyse est approfondie avec les dirigeants des entreprises et avec une analyse extra-financière à la fois externe et interne basée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur les marchés internationaux (y compris les pays émergents). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de change ou de taux et/ou de reconstituer une exposition synthétique.

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds s'adresse à tous souscripteurs. Il n'est pas autorisé aux "U.S PERSONS".

Information Benchmark : La SICAV est gérée activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation des revenus : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvrés	J jour d'établissement de la VL	J+1 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h des ordres de souscription et rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions et des rachats

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

La valeur liquidative est quotidienne. Les souscriptions et les rachats sont centralisés tous les jours de Bourse ouvrés à 12h, heure de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France. Ces ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvré (J étant le jour de centralisation).

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de PROMEPAR AM en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de PROMEPAR AM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risques non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit: Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque lié aux produits dérivés: Risque d'amplification de l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement (EUR): 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 517,68 €	1 400,43 €
	Rendement annuel moyen	-84,82%	-32,51%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 610,90 €	7 553,80 €
	Rendement annuel moyen	-23,89%	-5,46%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 431,91 €	11 496,74 €
	Rendement annuel moyen	4,32%	2,83%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 274,31 €	14 629,73 €
	Rendement annuel moyen	52,74%	7,91%

Scénario Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit du 2015-03-31 au 2020-03-31

Scénario Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit du 2017-03-31 au 2022-03-31

Scénario Favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit du 2013-01-31 au 2018-01-31

QUE SE PASSE-T-IL SI PROMEPAR AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement (hors frais de contrat) :

Il se peut que la personne qui vous vend cette option ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	274 €	1 148 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,8%	2,0%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,8% avant déduction des coûts et de 2,8% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,20% de la valeur de votre investissement par an.	12 EUR
Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	119 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à la performance de son indice de référence, une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	43 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de détention recommandée. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les rachats sont exécutés quotidiennement. Il existe un dispositif de plafonnement des rachats à partir d'un seuil de 5%. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à la Conformité PROMEPAR ASSET MANAGEMENT :

Par courrier : PROMEPAR AM – Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy – 33 place Ronde – CS50246 – 92 981 Paris La Défense cedex

Par e-mail : promepar.conformite@bred.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse : www.promepar.fr

Autres informations pertinentes :

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de PROMEPAR AM. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur www.promepar.fr

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit :	PREPAR CROISSANCE Action IC
Code ISIN :	FR0013087111
Nom de l'initiateur du PRIIP :	PROMEPAR ASSET MANAGEMENT (Groupe BRED)
Contact :	Appelez le + 33 (0) 1 40 90 28 60 pour de plus amples informations
Site Web :	www.promepar.fr
Autorité compétente :	L'autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PREPAR CROISSANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés
Pays d'autorisation et agrément :	PROMEPAR AM est agréée en France sous le n° GP 92-17 et réglementée par l'AMF
Date de production du document d'informations clés :	22/12/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de type OPCVM.

Durée : La durée d'existence prévue du fonds est de 99 ans.

Objectifs : La SICAV est constituée essentiellement d'actions.

L'objectif de gestion de la SICAV PREPAR CROISSANCE est de surperformer l'indicateur de référence 80% FCI EMU 50 EUR (FCIEMU5N) + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y (EMTXCC) sur la durée de placement recommandée par le biais d'un portefeuille diversifié.

Les décisions d'investissement combinent des approches macro-économiques, micro-économiques, boursières, extra-financières et de risque pour déterminer la répartition du portefeuille et la sélection des titres. Nous considérons qu'en analysant les émetteurs à la fois sur leurs fondamentaux financiers mais aussi sur leurs pratiques et leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions mieux les opportunités et les risques d'investissement.

L'approche sur les actions est une gestion active de convictions sans a priori de style, en sélectionnant des entreprises qui présentent des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne et dont le potentiel n'est pas encore anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

Notre sélection des titres consiste à analyser les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur, la qualité des équipes de management, les perspectives futures de croissance envisagée, la qualité de la structure financière ainsi que les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration,...).

Cette analyse est approfondie avec les dirigeants des entreprises et avec une analyse extra-financière à la fois externe et interne basée sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La SICAV pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur les marchés internationaux (y compris les pays émergents). Le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre les risques actions, de change ou de taux et/ou de reconstituer une exposition synthétique.

Investisseurs de détail visés : Ce Fonds s'adresse à tous souscripteurs. L'action IC de la SICAV est plus particulièrement dédiée aux institutionnels. Il n'est pas autorisé aux "U.S PERSONS".

Information Benchmark : La SICAV est gérée activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :

- Affectation des revenus : Capitalisation
- Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvrés	J Jour d'établissement de la VL	J+1 ouvrés	J+2 ouvrés
Centralisation avant 12h des ordres de souscription et rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des souscriptions et des rachats

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

La valeur liquidative est quotidienne. Les souscriptions et les rachats sont centralisés tous les jours de Bourse ouvrés à 12h, heure de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France. Ces ordres sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférents interviennent à J+2 ouvré (J étant le jour de centralisation).

Lieux et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC :

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, la composition de l'actif et les normes de PROMEPAR AM en matière d'exercice des droits de vote, ainsi que le rapport sur l'exercice des droits de vote, sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de PROMEPAR AM.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant l'échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Autres facteurs de risques non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit: Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.
- Risque lié aux produits dérivés: Risque d'amplification de l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement (EUR): 10 000 €			
Scénarios		Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	1 515,56 €	1 400,18 €
	Rendement annuel moyen	-84,84%	-32,51%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 629,41 €	7 715,34 €
	Rendement annuel moyen	-23,71%	-5,06%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 519,81 €	11 666,69 €
	Rendement annuel moyen	5,20%	3,13%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15 302,95 €	14 869,61 €
	Rendement annuel moyen	53,03%	8,26%

Scénario Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit du 2015-03-31 au 2020-03-31

Scénario Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit du 2017-03-31 au 2022-03-31

Scénario Favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans le produit du 2013-01-31 au 2018-01-31

QUE SE PASSE-T-IL SI PROMEPAR AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement (hors frais de contrat) :

Il se peut que la personne qui vous vend cette option ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0,0%)
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- que 10 000 EUR sont investis

Investissement de 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	246 €	986 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,5%	1,7%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,9% avant déduction des coûts et de 3,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	1,00 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,97% de la valeur de votre investissement par an.	11 EUR
Coûts de transaction	0,11% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	96 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	15% TTC de la surperformance de l'OPC par rapport à la performance de son indice de référence, une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	39 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de détention recommandée. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les rachats sont exécutés quotidiennement. Il existe un dispositif de plafonnement des rachats à partir d'un seuil de 5%. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant ce produit peut être adressée à la Conformité PROMEPAR ASSET MANAGEMENT :

Par courrier : PROMEPAR AM – Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy – 33 place Ronde – CS50246 – 92 981 Paris La Défense cedex

Par e-mail : promepar.conformite@bred.fr

Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse : www.promepar.fr

Autres informations pertinentes :

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit sur le site internet de PROMEPAR AM. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur simple demande. Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des années passées et sur les calculs des scénarios de performance sur www.promepar.fr

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Concernant les changements, des gates ont été introduites en novembre 2023 et l'indicateur de référence à changer le 2 janvier 2024 80% : Eurostoxx 50 DNR + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y a été remplacé par 80% FCI EMU 50 EUR + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (L225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

Modalités d'exercice de la direction générale

Conformément aux dispositions de l'article L225-37-4-4° du code de commerce sur les sociétés commerciales, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale et avait opté pour la non dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Monsieur Arnaud LAFORGE a été nommé Président Directeur Général de la Sicav. Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Informations concernant les mandataires sociaux (Article L225-37-4-1° du Code de commerce)

Conformément aux dispositions légales, la liste des fonctions et mandats exercés dans toute société au cours de l'exercice a été demandée à chacun des mandataires sociaux.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-1° du code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés.

Arnaud LAFORGE :

Président Directeur Général du Conseil d'Administration de la SICAV PREPAR CROISSANCE
Administrateur de DOM FINANCE
Administrateur de EMERGENCE

Marc FAVARD :

Directeur général délégué de la SICAV PREPAR CROISSANCE

Rémy BREBAN :

Représentant permanent de BRED BANQUE POPULAIRE, Administrateur de la SICAV PREPAR CROISSANCE
Directeur ALM - Groupe BRED

Guillaume Ville :

Représentant permanent de PREPAR VIE, Administrateur de la SICAV PREPAR CROISSANCE

Patricia PRADEAU :

Administrateur de la SICAV PREPAR CROISSANCE

Conventions réglementées visées à l'article L225-37-4-2° du code de commerce.

Il s'agit des conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

A cet égard, nous vous précisons qu'aucune convention relevant de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations du capital (art.L225-129-1 et L225 -12-2) :

Non applicable.

3. RAPPORT DE GESTION

Présentation de la SICAV Prepar Croissance :

PREPAR CROISSANCE, une solution de gestion pour générer des performances positives tout au long des cycles de marchés avec un horizon de placement minimum de 5 ans.

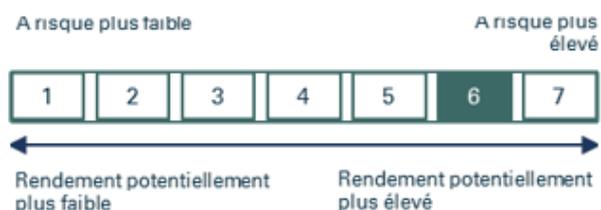
La politique d'investissement de la SICAV est discrétionnaire, c'est-à-dire dépendante de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés (actions, taux) et de la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse des émetteurs.

Les décisions d'investissement combinent des approches macro-économiques, micro-économiques, boursières, extra-financières (ESG) et de risque pour déterminer la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs et la sélection des titres.

La performance peut être comparée à moyen terme à 80% de l'indice Eurostoxx 50 dividendes nets réinvestis et 20% de l'indice MTS 5-7 ans (EXEC5). Il est important de rappeler que cet indice n'est qu'un indicateur de référence et que la gestion aussi bien dans son allocation que dans sa sélection de valeurs peut s'éloigner très significativement de cette référence.

PREPAR CROISSANCE présente les caractéristiques suivantes :

- Une gestion diversifiée, **MAJORITAIREMENT sur les actions**
- Une allocation cible de 80% actions, 20% taux.
- **Avec le profil de risque (SRRI) évalué à 6 le 29 décembre 2023.**



Pour l'exercice 2024, nous avons modifié le fournisseur de la partie actions de l'indice pour avoir accès à plus de transparence des sous-jacents. L'EUROSTOXX 50 sera remplacé par le FCI 50. Les deux indices sont très semblables.

L'indice FCI EMU 50 a pour objectif de fournir une représentation complète et impartiale du marché des grandes et moyennes capitalisations de la zone euro, en mettant l'accent sur la liquidité, la capacité d'investissement, la neutralité du style et la transparence de l'indice.

Ainsi, le benchmark qui était de 80% Eurostoxx 50 DNR (SX5T) + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y (EXEC5) sera remplacé par 80% FCI 50 (FCIEMU5N) + 20% FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y (EXEC5).

Les expositions minimum et maximum sont les suivantes :

Exposition marchés d'actions	0% à 105%
Exposition marchés de taux	0% à 100%
Titres High Yield	0% à 25%
Exposition marchés émergents	0% à 25%
Exposition au risque de change	0% à 50%
Sensibilité aux taux	-2 à 8

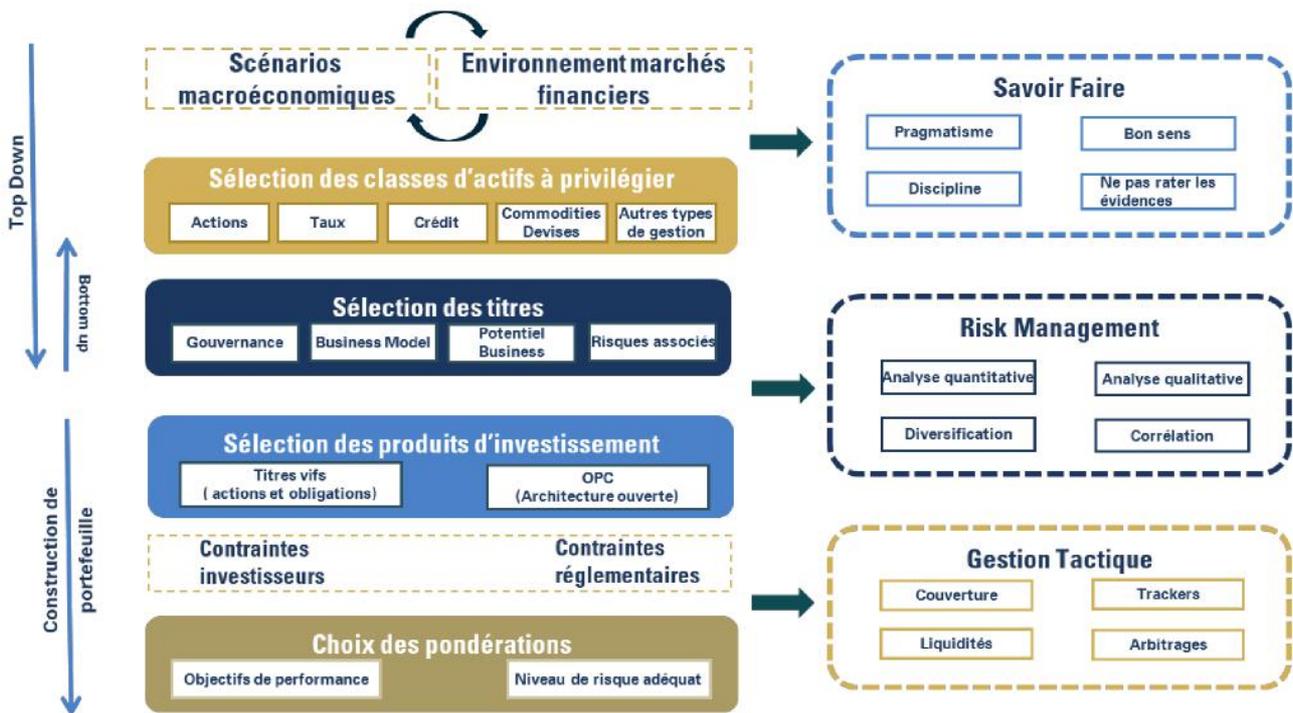
S'agissant du processus d'investissement, l'équipe mène une gestion de conviction, réactive, pragmatique et disciplinée, conjuguant l'analyse de marché avec l'analyse fondamentale, l'analyse extra-financière et un suivi quantitatif des métriques et du momentum du portefeuille.

L'investissement est sélectif avec une perspective à long terme, associée à une valorisation raisonnable et un bon timing d'investissement.

Pour la construction et la gestion du portefeuille, le gérant doit savoir s'adapter pour ne pas rater les évidences et pour éviter les risques excessifs.

En période d'incertitudes ou de tensions sur les marchés, le gérant peut se replier vers des actifs plus sûrs que les actions comme les placements de taux ou les placements monétaires et/ou par des stratégies de couverture.

Le portefeuille est à la fois diversifié pour profiter des meilleures opportunités et concentré pour un meilleur suivi.



Nous pouvons résumer nos principes d'investissement pour la sélection et la gestion de titres des du portefeuille



Notre analyse financière des titres sélectionnés :

Les entreprises de qualité et de croissance sont privilégiées dans notre sélection. Sur le long terme, les résultats économiques des entreprises c'est-à-dire la croissance des bénéficiaires sont étroitement liés à l'évolution du cours de bourse.

L'investissement sur les titres est basé sur la compréhension de l'activité des entreprises et leurs moteurs de croissance.

La sélection des entreprises consiste en une étude des fondamentaux des sociétés en analysant, notamment, les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur, la qualité des équipes de management, les perspectives de croissance envisagées, la qualité de la structure financière, et les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration...). Cette analyse est approfondie et complétée avec les contacts avec les dirigeants des entreprises.

Notre politique d'intégration extra-financière (ESG) :

Nous considérons qu'en analysant les émetteurs à la fois sur leurs fondamentaux financiers mais aussi sur leurs pratiques et leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), nous identifions au mieux les opportunités et les risques d'investissement.

Fort de cette conviction et conformément à la politique d'exclusion normative et sectorielle de Promepar AM, la SICAV Prepar Croissance prend en considération les grandes conventions internationales telles que le UN Global Compact (visant à promouvoir les droits de l'Homme, à respecter les normes internationales du travail, à lutter contre la corruption et à rechercher la responsabilisation en matière d'environnement), la convention d'Oslo (lutte contre les bombes à sous munitions) et la convention d'Ottawa (lutte contre les mines antipersonnel).

S'agissant des exclusions sectorielles, les secteurs de la pornographie et du tabac sont exclus avec un maximum de 5% du chiffre d'affaires. De plus, dans notre volonté de participer aux efforts en cohérence avec l'objectif de l'Accord de Paris et de participer à la transition énergétique, nous avons souhaité mettre en place une exigence supplémentaire pour les sociétés exerçant des activités liées au charbon thermique avec un maximum de 10% du chiffre d'affaires contre 20% pour le reste de la gestion.

Concernant la sélection des titres, l'analyse est double : financière mais également extra-financière. L'équipe de gestion s'appuie sur une expertise à la fois interne via l'équipe ISR de Promepar AM et externe via l'agence de notation extra-financière Moody's ESG Solutions. Chaque valeur qui entre en portefeuille fait l'objet d'une analyse détaillée et synthétisée dans des fiches spécifiques internes (économique, financière, boursière et ESG).

Désormais la part des émetteurs non notés ou ayant une note inférieure à 30 sur 100 via la méthodologie de notation de Moody's ESG Solutions ne peut pas dépasser 15% de la poche actions de la SICAV, pour ces titres spécifiquement une étude extra-financière interne approfondie est menée.

Le taux de couverture en termes de notations ESG des titres en portefeuille est supérieur à 90%.

En complément de cette analyse à 360 degrés des entreprises investies, nous accordons une importance particulière au dialogue et cela dans le but d'inciter les entreprises vers les meilleures pratiques RSE.

Prepar Croissance étant une SICAV investie en actions mais également en OPC, nous suivons avec la même exigence l'évolution des pratiques ESG des fonds sous-jacents dans lesquels nous investissons à travers une méthodologie interne robuste.

Prepar Croissance est passé Article 8 au sens du Règlement européen SFDR en octobre 2022. Ce changement permet de matérialiser et de renforcer le processus d'intégration ESG de la SICAV comme mentionné lors du conseil d'administration 2022.

Notre suivi quantitatif des métriques et momentum du portefeuille :

Le suivi quantitatif du portefeuille et du marché s'effectue de manière hebdomadaire dans le but de suivre et capter les tendances des marchés.

Nous analysons plusieurs métriques : la performance relative des titres par rapport au marché, le positionnement par rapport aux points haut/bas, le momentum de prix sur plusieurs période (MM20, MM50 et MM200) et les changements de recommandation des analystes (target price, révisions des EPS).

Nous effectuons ce travail pour le portefeuille, mais aussi pour des listes thématiques dans le but de mieux comprendre les mouvements du marché et de générer des potentielles idées d'investissement.

Notre équipe de gestion :

Pour le suivi et la bonne marche de la gestion, monsieur Marc FAVARD, directeur général de la SICAV et monsieur Jérôme LIEURY, analyste/stratégiste de marché, sont assistés de monsieur Julien de Beauvais pour le reporting, la recherche d'investissement, le suivi des positions, le passage d'ordres, ainsi que pour optimiser notre suivi quantitatif et qualitatif du portefeuille. Coraline Inacio, contribue au développement et à l'analyse ESG dans la SICAV.



Gérant – Directeur de la SICAV

Fort d'un parcours particulièrement riche dans la gestion d'actifs, Marc FAVARD a rejoint le Groupe BRED en mai 2015 en tant que Directeur Général de sa filiale de gestion, Promepar Asset Management. Spécialiste de la gestion actions, Marc FAVARD dispose d'une longue expérience dans les métiers de la gestion et figure parmi les décideurs de référence dans les milieux de la gestion d'actifs en France. Marc Favard est diplômé de l'Institut de Statistiques de Paris (promotion 1988), Actuaire de Paris (I.A.F. promotion 1989) et Membre de la Société Française des Analystes Financiers (promotion 1993).



Jérôme LIEURY

Analyste / Stratégiste de marché

Jérôme LIEURY a rejoint Promepar Asset Management en 2015 et débute sa carrière en 1987 comme négociateur sur le marché obligataire. Fort d'une expérience de 25 ans en tant qu'analyste actions et gérant d'OPC actions. Jérôme LIEURY est membre de la Société Française des Analystes Financiers, et diplômé du Centre de Formation de la SFAF, il est aussi titulaire d'un DESCAF de l'ESC Rouen, et d'un Mastère Finance de l'ESCP. Il enseigne la finance d'entreprise et l'analyse financière en école d'ingénieurs et en école de commerce.



Julien de BEAUVAIS

Gérant

Diplômé d'HEC Montréal (promotion 2018) avec une spécialisation en finance de marché ainsi que du Master 222 – Asset Management de l'Université Paris-Dauphine (promotion 2020), Julien de BEAUVAIS a rejoint Promepar AM en 2019 lors de sa dernière année d'alternance pour assister l'équipe de gestion. Il a débuté son parcours chez Gay-Lussac Gestion (ex-Raymond James Asset Management) en tant qu'assistant gérant puis analyste actions pendant 2 ans.



Coraline INACIO

Analyste ESG

Diplômée du Master 2 Techniques financières et bancaires de l'Université Paris II Panthéon-Assas, Coraline INACIO a rejoint Promepar AM en janvier 2022. Elle contribue au développement de l'ISR dans l'ensemble de la gestion de Promepar AM et travaille entre autres sur l'analyse des performances ESG des entreprises.

L'équipe de gestion utilise les outils Bloomberg, Factset et Marketmap pour suivre le portefeuille et l'actualité des marchés. Pour les données extra-financières et sa politique de vote, Moody's ESG Solutions et Proxinvest sont les fournisseurs principaux.

Une équipe d'analystes dédiée à l'analyse extra-financière a également été mise en place depuis six ans pour conforter et appuyer notre analyse des entreprises.

Le reporting et la gestion « Front to back » sont mis en œuvre à travers l'outil interne JUMP et le dépositaire/valorisateur Caceis. L'équipe de middle office de Promepar Asset Management en charge du fonds est composée de 4 personnes.

Les équipes des risques de Promepar Asset Management, effectue en parallèle un contrôle et un suivi quotidien de la SICAV. Elles sont responsables du bilan 2023 rédigé dans ce document.

Bilan annuel de la gestion

L'année 2023 sur les marchés financiers

Ce que nous disions pour démarrer 2023

Nous débutons l'année 2023 avec plusieurs interrogations. Premièrement, quelle sera la trajectoire du repli de l'inflation ? Le repli semble être en marche. Les bonnes nouvelles proviennent de la baisse des cours des matières premières, des prix de l'immobilier notamment aux Etats-Unis, et de l'effet de base favorable attendu dans les prochains mois. Se pose aussi la question de l'ampleur du ralentissement économique mondiale et ses conséquences sur les résultats des entreprises. La contraction de l'économie dépendra des impacts de la remontée des taux des banques centrales qui n'ont pas encore produit leurs pleins effets, de la confiance des consommateurs, corrélée avec la situation géopolitique, mais aussi sanitaire et économique en Chine.

Ces facteurs X qui pourraient conditionner des changements dans nos allocations sectorielles et notre niveau de liquidité au cours de l'année 2023.

Dans ce contexte, tout en restant naturellement attentifs aux niveaux de valorisation, **nous continuons de privilégier les actifs risqués, en particulier les actions.**

Géographiquement, nous privilégions la **zone euro** compte tenu de son profil équilibré entre les valeurs de croissance et les compartiments cycliques et financiers.

Le niveau de valorisation des marchés émergents rend ces zones également attractives. Nous redevons aussi plus constructifs sur la Chine, après le repli observé en 2022.

Concernant les **Etats-Unis sur ce fonds**, nous nous positionnons de manière spécifique en intégrant des secteurs, des thèmes d'investissement ou des valeurs peu présents sur la zone européenne. Il peut s'agir notamment des secteurs de la santé, de la technologie, et l'énergie et les matières premières.

Concernant le choix des valeurs, pour démarrer 2023, nous maintenons les mêmes équilibres du portefeuille. Nous continuons de privilégier **le secteur de l'énergie, de la défense et aéronautique, les valeurs industrielles liées à la croissance décarbonée et bénéficiant des plans de relance (électrification), les secteurs financiers** offrant un rendement attractif et bénéficiant de la hausse de taux. Le secteur de **la santé**, peu dépendant du cycle économique, participe aussi au bon équilibre du portefeuille.

Nous pensons que, pour certains secteurs d'activité, le **rattrapage** n'est pas achevé. Le Covid a créé des disparités ces deux dernières années et ainsi des opportunités sectorielles pour 2023. L'ensemble des secteurs touchés par la circulation des personnes/loisirs sont concernés.

Ce qui s'est passé en 2023 :

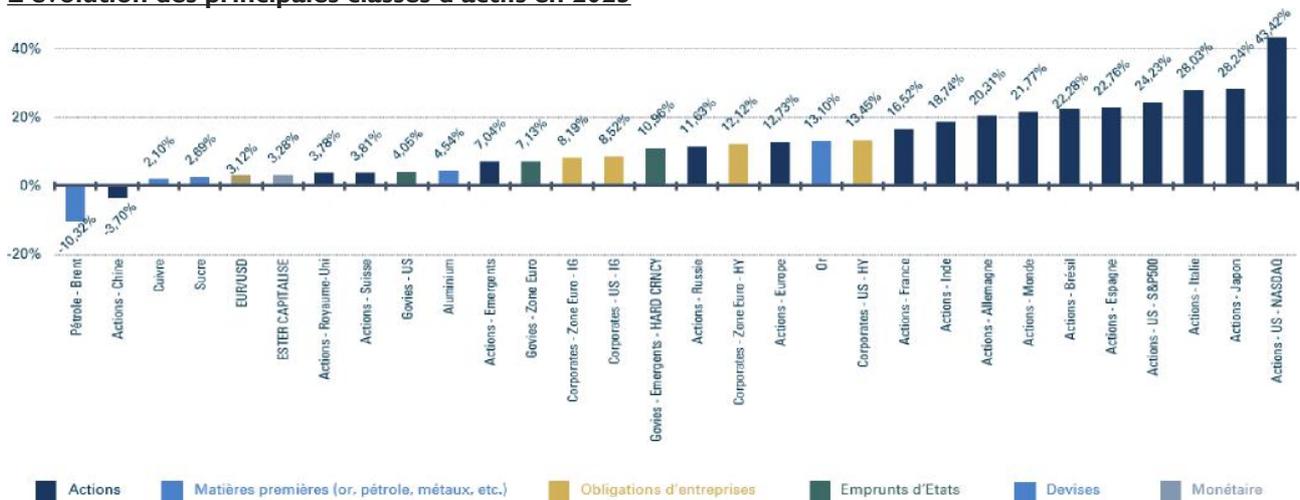
Pour résumer l'année 2023, **le ralentissement mondial tant attendu ne s'est pas produit** grâce à la très bonne tenue de l'économie américaine. Les autorités américaines ont su, en mars juguler rapidement et efficacement les pertes financières et les risques des banques régionales américaines par des mesures fortes de soutien de leur secteur financier. L'Europe n'a pas été très dynamique, mais la guerre en Ukraine n'a pas eu finalement de grosses répercussions notamment sur les prix du gaz en Europe.

L'économie chinoise n'a pas eu le sursaut boursier escompté pour des raisons de faible dynamique économique. La guerre économique que se livrent la Chine et les Etats-Unis a réfréné les investisseurs à se positionner malgré des valorisations historiquement attractives.

L'inflation s'est fortement repliée ce qui a rassuré les investisseurs. Les banques centrales américaines et européennes qui avaient massivement monté leurs taux d'intérêt depuis presque deux ans devraient maintenant pouvoir relâcher leurs pressions. Les événements géopolitiques au Moyen-Orient ont été contenus et n'ont pas entraîné à ce jour de tension sur les prix pétroliers.

Beaucoup d'entreprises ont bénéficié dans la première partie de l'année de la hausse de l'inflation pour monter leur prix sans être affectées par une demande déclinante. **Le résultat a été finalement une bien meilleure dynamique sur les bénéficiaires et les marges** que ce qui était espéré en début d'année. La surprise est aussi venue de la thématique de l'intelligence artificielle qui a fortement tiré les attentes sur les gains de productivité qu'elle devrait apporter et les nouvelles applications qui pourraient transformer beaucoup de secteurs d'activités.

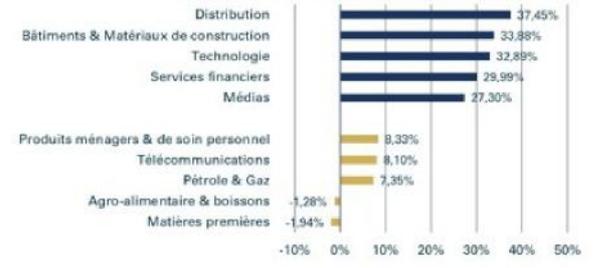
L'évolution des principales classes d'actifs en 2023



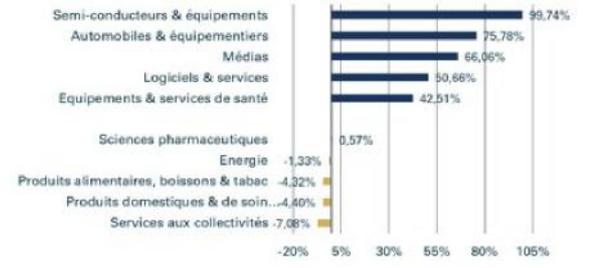
Source : Bloomberg

Tableaux palmarès par secteurs et par styles :

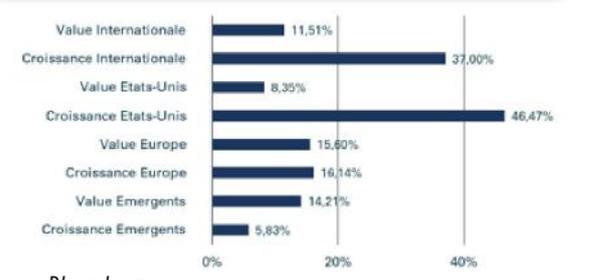
Top 5 / Flop 5 des performances sectorielles du STOXX Europe 600



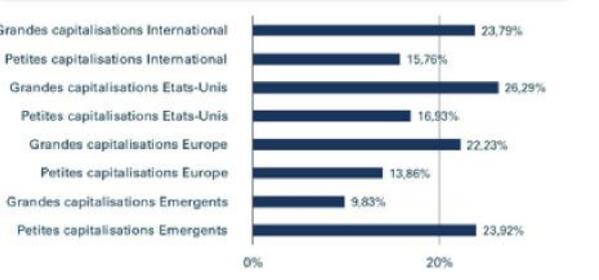
Top 5 / Flop 5 des performances sectorielles du S&P 500



Palmarès par styles



Palmarès par tailles de capitalisation



Source : Bloomberg

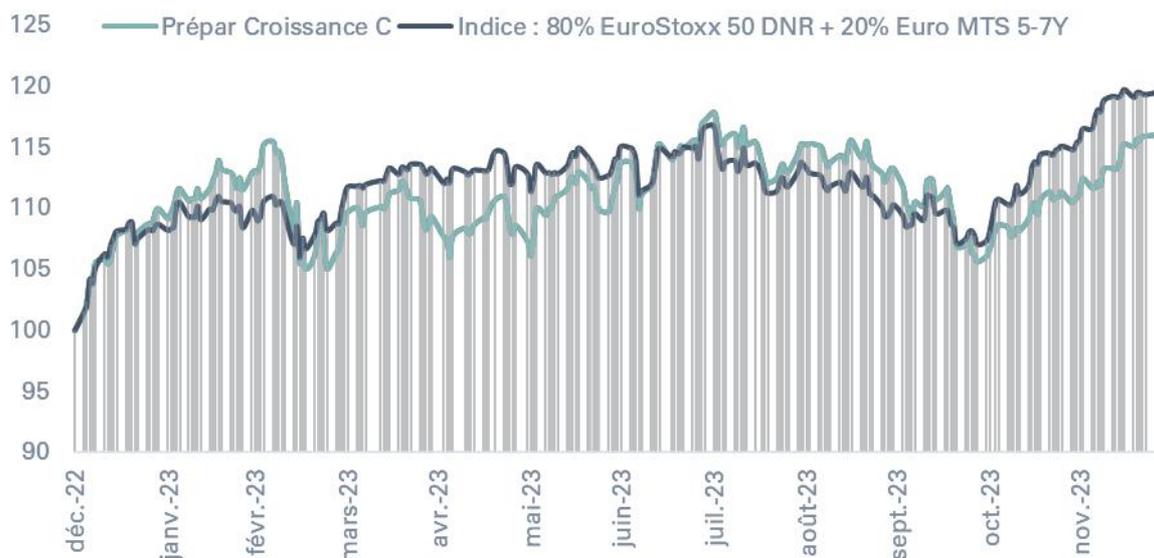
La stratégie de gestion

Bilan de l'année 2023 :

Le fonds affiche une performance pour l'exercice 2023 de 15,97% part C et de 16,24% pour la part IC.

Notre indicateur de référence affiche une hausse de 19,16% en 2023. Nous rappelons qu'il était composé à 80% de l'**EuroStoxx 50 DNR** qui a performé de 22,23% et à 20% de l'indice **obligataire FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7 ans** qui a augmenté de 6,91% sur l'année.

Il est important de rappeler que cet indice n'est qu'un indicateur de référence et que la gestion aussi bien dans son allocation que dans sa sélection de valeurs peut s'éloigner très significativement de cette référence.



Sources : Bloomberg, Jump

Les contributions à la performance en 2023 :

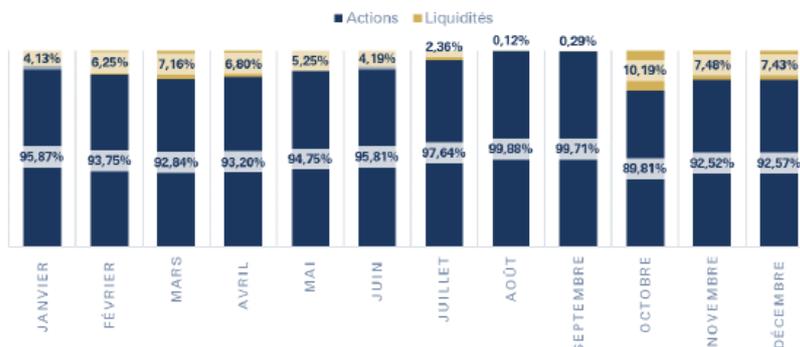
Nom	W%	Contrib relat abs.
Total Portfeuille		16,00%
Consommation Discrétionnaire	11,79%	0,30%
ALBABA	0,66%	-0,44%
AMADEUS	2,03%	0,60%
BENETEAU	0,56%	-0,06%
FORVIA	0,08%	0,03%
JD.COM	1,37%	-0,94%
MELIA	1,01%	0,25%
STELLANTIS	2,35%	0,97%
TRIP.COM	3,15%	0,03%
TUI	0,58%	-0,13%
Energie	7,78%	0,99%
HALLIBURTON	1,55%	-0,15%
SUBSEA 7	2,92%	0,82%
TECHNIP ENERGIES	0,09%	0,00%
TOTALENERGIES	3,22%	0,35%
Finance	20,62%	4,07%
BANCO BPM	2,19%	1,06%
BANCO SANTANDER	3,45%	1,22%
BBVA	1,25%	0,55%
BNP PARIBAS	3,16%	0,76%
EDENRED	3,04%	0,10%
ING GROEP	3,13%	0,74%
SGOR	0,05%	0,10%
SOC GENERALE	1,78%	0,16%
UNICREDIT	1,74%	1,51%
WORLDLINE	0,81%	-2,13%
Industrie	31,70%	7,89%
ACS	2,57%	1,32%
AIRBUS	3,36%	0,88%
ALSTOM	1,87%	-1,20%
BUREAU VERITAS	1,78%	-0,09%
DASSAULT AVIATION	3,51%	0,50%
EASYJET	1,99%	0,87%
ELIS	2,29%	0,77%
INTRUM	0,48%	-0,30%
LEONARDO	5,09%	3,22%
NEKANS	0,34%	-0,03%
PRYSMIAN	1,63%	0,33%
REXEL	2,07%	0,76%
SPIE	3,70%	0,69%
SUNRUN	0,09%	-0,03%
WASTE MANAGEMENT	0,94%	0,18%

Source : Jump

Nom	W%	Contrib relat abs.
Total Portfeuille		16,00%
Matériaux	5,47%	2,09%
ALBEMARLE	0,70%	-0,24%
ARCELORMITTAL	2,84%	0,16%
CRH	3,26%	1,89%
FREEMPORT	2,67%	0,28%
Santé	5,29%	-0,11%
ASTRAZENECA	4,01%	-0,07%
GRIFOLS	0,21%	0,09%
MERCK	1,06%	-0,13%
Services aux Collectivités	3,30%	0,73%
VEOLIA	3,30%	0,73%
Services de Communication	2,29%	0,91%
PUBLICIS	2,29%	0,91%
Technologies de l'Information	3,01%	0,11%
AMS-OSRAM	0,14%	0,16%
CAPGEMINI	1,25%	0,30%
ENPHASE	0,15%	-0,33%
SOLAREDGE	0,12%	0,08%
SOPRA STERIA	1,16%	0,39%
UBISOFT	0,19%	-0,48%
Tresorerie	4,29%	-1,00%
Liquidité Dépôt de garantie CACEIS/Aucune/EUR (€)	-0,21%	-1,25%
Liquidité Frais de gestion CACEIS/Aucune/EUR (€)	3,05%	0,20%
Liquidité Standard CACEIS/Aucune/EUR (€)	0,02%	0,00%
OFIRS Monétaire IC	0,62%	0,02%
Union + IC	0,81%	0,03%

Notre allocation du capital :

Nous sommes restés exposé au marché actions avec une pondération oscillant entre [89,8% : 99,9%] en 2023.



Les mouvements en 2023 :

Trimestre	Achats	Ventes
T1		SCOR Solaredge Enphase Sunrun Grifols
T2	Worldline	
T3	Waste Management Alibaba	Nexans Merck
T4	Ubisoft Technip Energies	Stellantis Unicredit BBVA Worldline

Trimestre	Renforcements	Allègements
T1		Unicredit
T2	Alstom	Intrum Unicredit Banco BPM ING Groep Banco Santander BBVA Société Générale
T3		CRH Bureau Veritas Leonardo Banco BPM
T4	Alibaba JD.com Albemarle	Edenred

Source : Jump

Métriques financières du fonds :

Notre portefeuille dispose d'un profil de croissance supérieur à l'EuroStoxx50 à la fois pour les ventes et les bénéfices pour l'année 2024.

Nous pouvons aussi observer que pour un PE inférieur, le fonds offre des perspectives de croissance supérieures à celles attendues pour le marché.

Dans un contexte taux à des niveaux élevés, nous continuons de faire attention au niveau d'endettement des entreprises. Cela se traduit par une Dette Nette /EBITDA médiane de 1,39x, ce qui nous semble maîtrisé. Nous avons choisi de comparer le portefeuille à l'EuroStoxx50 car il représente 80% de notre indice de référence.



Source : Bloomberg

Classements, notations & distinctions :

Classement de la performance au 29/12/2023 selon Quantalys

	Rang	Quartile
YTD	8 / 187	1 
1 an	8 / 187	1 
3 ans	19 / 169	1 
5 ans	31 / 149	1 
8 ans	17 / 116	1 
10 ans	19 / 96	1 

Notations

Prepar Croissance a obtenu des notations de 5/5 aux classements de Quantalys et de Morningstar



Distinction

Notre SICAV Prepar Croissance a été honorée du premier prix dans la catégorie des diversifiés internationaux lors des Grands Prix de la Gestion d'Actifs 2023 organisés par l'AGEFI.



Les éléments principaux de suivi des risques de l'équipe des risques de PAM :

La valorisation effectuée par CACEIS est quotidienne, elle est ensuite contrôlée et validée par les équipes de Promepar AM.

Le portefeuille, les investissements et les ratios du fonds (réglementaires & statutaires) sont suivis tous les jours par les contrôleurs des risques de Promepar Asset management. Ces contrôles sont diffusés chaque jour en interne. Sur l'année 2023, aucun dépassement n'a été enregistré sur le portefeuille.

Chaque mois, lors du comité des risques, des analyses de risques sont produites et discutées avec la mise en place de seuil interne. Ces analyses portent sur la VAR 1 an, les calculs de stress-tests historiques et la liquidité du fonds (capacité d'écoulement du portefeuille). Aucun franchissement de seuil n'a été relevé sur l'exercice 2023.

Suivi de la volatilité :

Les marchés ont enregistré une baisse de volatilité en 2023 vs 2022. Le portefeuille a subi également une baisse de volatilité en 2023 mais étant toujours surpondéré en actions par rapport à son indice de référence, il reste donc plus volatil. Le niveau de risque du portefeuille reste stable avec un SRI de 5.

	1 an	3 ans	5 ans
Vol du fonds	15,75%	16,10%	21,88%
Vol du bench	12,52%	13,49%	16,55%

Liquidités :

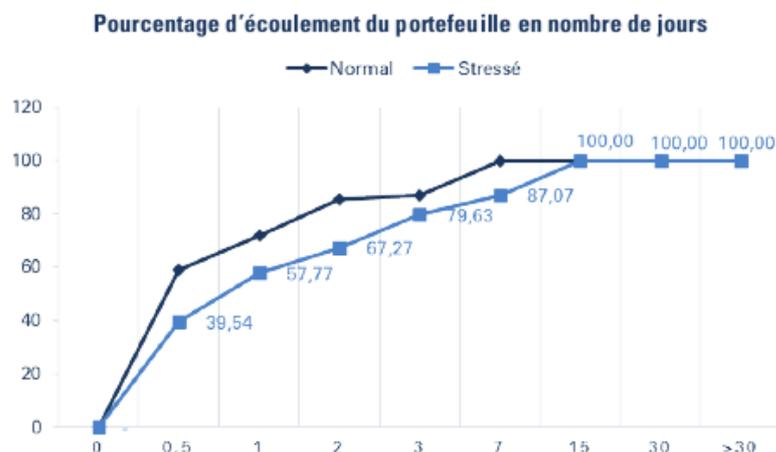
Prepar Croissance est très liquide, une large partie du portefeuille peut être cédée très rapidement.

Nous avons une petite partie du portefeuille investie sur des capitalisations moyennes (comprises entre 500 millions et 2 milliards) dont la liquidité journalière peut être restreinte. Il est toujours possible de trouver des blocs hors marchés pour sortir la position. La liquidité n'est pas un sujet sur ce fonds.

Dans notre analyse, nous retenons comme hypothèse de ne pas céder plus de X% du volume journalier sur le marché (et sans contrainte de respect de l'allocation du portefeuille). Le volume de marché est calculé à partir de l'historique du marché sur 3 mois glissants.

- **En régime normal de marché**, Promepar calcule le temps nécessaire pour liquider chaque position sans dépasser 25% du volume journalier traité. Et ceci afin de ne pas dégrader les prix.
- **En régime stressé de marché**, Promepar calcule le temps nécessaire pour liquider chaque position sans dépasser 10% du volume journalier traité.

Ce point est contrôlé par nos équipes risques et rapporté au travers de la fonction d'écoulement ci-contre (au 12/12/2023).



Au regard du passif très stable du fonds, l'écoulement est jugé suffisant pour faire face à son passif et des rachats éventuels.

Evolution du passif de Prepar Croissance : encours, collecte et frais de gestion

Année 2023	Part C	Part IC	Total
PREPAR CROISSANCE	FR0000098006	FR0013087111	
Frais de gestion fixes	2 288 450,76	99 140,81	2 387 591,57
Frais de surperformance	47 709,06	2 456,01	50 165,07
Collecte	- 19 157 046,55	- 436 592,13	- 19 593 638,68
AUM 31/12/2019	184 573 136,93	7 875 218,28	192 448 355,21
AUM 31/12/2020	189 792 018,37	6 870 347,28	196 662 365,65
AUM 31/12/2021	189 044 791,06	8 965 155,45	198 009 946,51
AUM 30/12/2022	187 962 243,60	9 448 591,36	197 410 834,96
AUM 29/12/2023	197 936 235,87	10 496 679,82	208 432 915,69

Source : Caceis

Encours et collecte :

Au 29 décembre 2023, la SICAV affiche un actif net de 208,43 millions d'euros (versus 197,41 millions d'euros fin 2022) dont 197,93 millions d'euros sur la part C et 10,49 millions d'euros sur la part IC (institutionnelle).



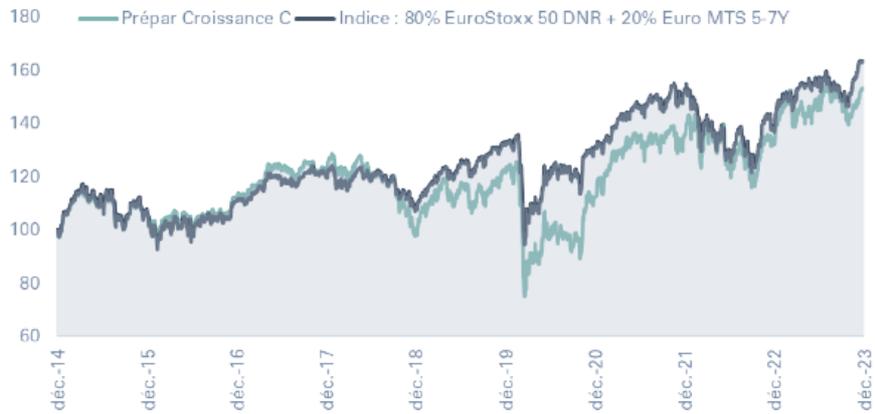
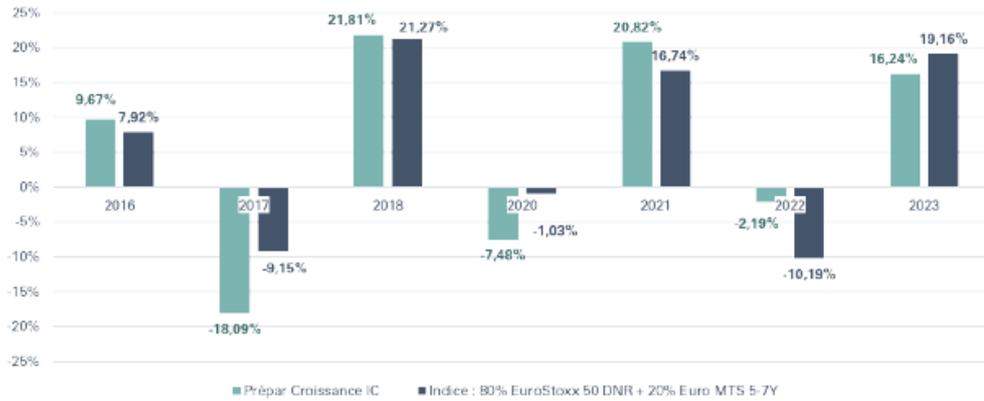
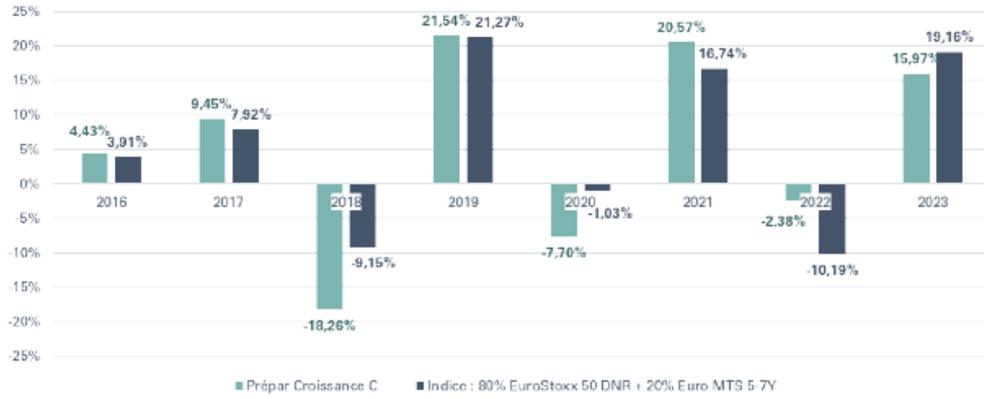
Source : Caceis

La collecte nette est de -19,59 millions d'euros sur l'année 2023.



Source : Caceis

Evolution historique de Prepar Croissance :



Perspectives 2024 :

Stratégie d'investissement de Prepar Croissance pour démarrer 2024 :

Le fonds, Prepar Croissance progresse de +15,97% pour la part C et +16,24% pour la part IC en 2023. Il a été récompensé cette année par le grand prix de la gestion d'actifs AGEFI 2023 dans la catégorie Diversifiés Internationaux.

Pour 2024, on pourrait espérer un millésime moins anxiogène. Les dernières années ont été très perturbées avec des événements sans précédent : le Covid et ses répercussions en 2020 et 2021 puis en 2022 et 2023 le rebond massif de l'inflation avec une politique monétaire de remontée de taux très rapide et très vigoureuse.

Le consensus des économistes pour 2024 prévoit un atterrissage en douceur de l'économie mondiale. Les investisseurs ont pris de l'avance dans leurs attentes quant à une baisse rapide des taux des Banquiers Centraux. Les entreprises vont être confrontées à un environnement plus compliqué avec moins de croissance de l'économie et certainement moins de capacités à tenir leur prix ou leur pricing power. Du côté des bonnes surprises, il est possible d'escompter une reprise de l'économie chinoise avec des nouvelles mesures de soutien de l'économie que nous attendons. Nous sommes constructifs aussi sur la bonne tenue des économies émergentes. Du côté de la zone euro, on peut espérer une inflexion positive de la croissance européenne après le premier trimestre. L'année va être aussi, bien rythmée par de nombreuses élections avec ces surprises à l'instar de ce qui peut se passer sur les événements géopolitiques, par nature imprévisibles.

Nous avons construit le portefeuille avec des choix de valeurs portés par des thématiques fortes et par des cas d'investissement solides, capables de s'affranchir des prévisions économiques incertaines pour démarrer 2024.

Les secteurs de la défense et de l'aéronautique (**Airbus, Leonardo, Dassault Aviation**) sont bien représentés compte tenu des carnets de commandes fournis des entreprises de ces secteurs. Nous avons aussi une sélection de titres bancaires (**BNP Paribas, Société Générale, ING Groep, Banco Santander et Banco BPM**) avec des rendements élevés et des valorisations attractives. Nous sommes confiants sur nos expositions sur notre titre pétrolier (**TotalEnergies**) après la baisse du pétrole et les parapétrolières (**Technip Energies, Halliburton et Subsea7**) avec la reprise des investissements qui se confirme. Les entreprises de votre fonds qui produisent du cuivre (**Freeport-McMoran**) et du lithium (**Albermale**) nous semblent incontournables, compte tenu des besoins de la transition énergétique et de l'essor de la voiture électrique. Nous avons également des positions (**Alibaba, JD.com et Trip.com**) sur un retour en grâce de la Chine. Tous les investisseurs ont capitulé et les niveaux de valorisation sont historiquement très bas.

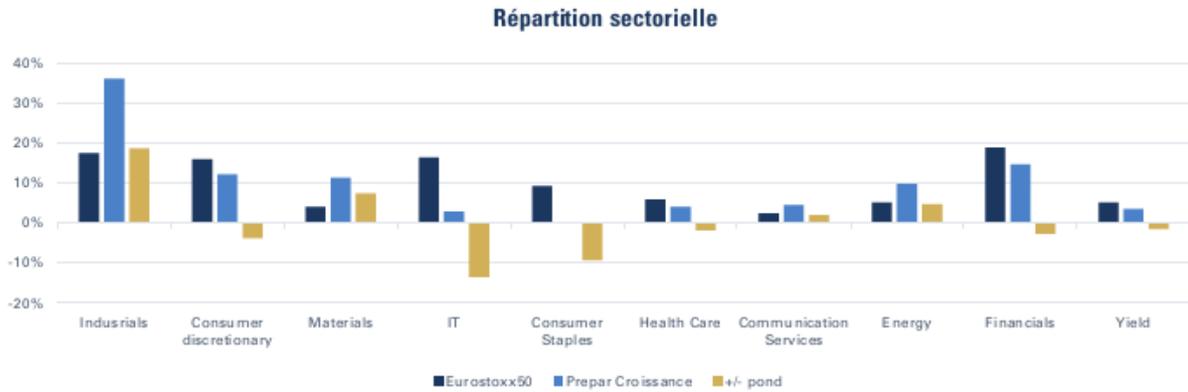
Pour le reste du portefeuille, nous avons fait des choix spécifiques sur des entreprises robustes et de croissance (**Astrazeneca, Veolia, Prysmian, ACS, Waste Management,...**) avec des valorisations raisonnables et des situations bilantielles capables d'absorber les chocs. Nous croyons beaucoup aux plateformes de services digitaux avec par exemple des titres comme **Amadeus** et **Edenred**. Les titres liés à la mobilité (**Easyjet, TUI et Melia Hotels**) sont encore loin d'avoir retrouvé leurs plus hauts de 2020.

Pour des raisons de valorisation et d'interrogations sur le potentiel immédiat de ces secteurs, nous sommes pour l'instant faiblement investis sur les valeurs technologiques américaines, sur les secteurs de la santé et les grandes valeurs de la consommation discrétionnaire à l'instar du luxe européen. Nous sommes bien conscients de leurs croissances potentielles futures. Les publications des résultats de ces sociétés dans les prochaines semaines nous donneront peut-être l'occasion de nous positionner.

Secteur	Perf. YTD	ESTX50	MSCI Wld	Prepar C	Prepar C (base 100)	+/- pond
		3M	1M			
Industrials		17,96%	10,69%	33,29%	35,97%	18,60%
Capital Goods		14,16%	7,15%	21,17%	22,88%	8,72%
Aerospace & Defense		4,48%	1,57%	12,79%	13,81%	9,33%
LEONARDO	2,11%	12,63%	6,38%	5,72%	6,18%	
AIRBUS	1,49%	12,98%	2,74%	3,68%	3,87%	
DASSAULT AVIATION	0,73%	2,50%	-1,95%	3,48%	3,76%	
Building Products and Construction		3,13%	3,01%	8,39%	9,06%	5,93%
ACS	0,62%	-45,28%	3,05%	3,25%	3,51%	
REXEL	0,47%	19,66%	8,91%	2,32%	2,50%	
PRYSMIAN	1,09%	19,37%	12,01%	1,78%	1,92%	
ALSTOM	1,80%	8,63%	14,82%	1,04%	1,13%	
Professional Services and Transportation		3,21%	3,54%	12,12%	13,09%	9,88%
Professional Services		1,54%	1,60%	9,98%	10,78%	9,24%
SPIE	0,71%	4,09%	4,55%	3,73%	4,03%	
ELIS	-0,95%	12,51%	5,35%	2,45%	2,64%	
WASTE MANAGEMENT	0,00%	19,08%	3,18%	2,09%	2,26%	
BUREAU VERITAS	0,28%	-1,50%	3,15%	1,42%	1,53%	
INTRUM	-0,54%	18,42%	32,29%	0,29%	0,31%	
Transportation		1,67%	1,94%	2,14%	2,31%	0,64%
EASJET	-0,47%	17,42%	7,36%	2,14%	2,31%	
Consumer discretionary		15,83%	10,61%	11,21%	12,11%	-3,72%
TRIP.COM	0,00%	3,00%	5,49%	3,00%	3,24%	
AMADEUS	0,89%	14,44%	2,31%	2,08%	2,23%	
ALIBABA	0,00%	-9,20%	6,19%	1,99%	2,15%	
JD.COM	0,00%	-0,62%	6,37%	1,91%	2,06%	
MELIA HOTELS	-0,59%	2,95%	3,13%	0,98%	1,08%	
TUI	1,47%	39,01%	26,15%	0,72%	0,77%	
BENETEAU	-2,72%	6,68%	7,43%	0,47%	0,51%	
FAURECIA	2,11%	3,93%	11,23%	0,08%	0,08%	
Materials		4,00%	4,08%	10,47%	11,32%	7,31%
CRH	0,00%	28,87%	7,51%	3,84%	4,15%	
ARCELOMITTAL	1,01%	10,79%	9,99%	2,82%	3,05%	
FREEPORT-MCMORAN	0,00%	16,67%	8,49%	2,78%	2,98%	
ALBEMARLE	0,00%	-8,78%	17,43%	1,05%	1,14%	
Information technology		16,28%	22,15%	2,55%	2,76%	-13,52%
CAPGEMINI	0,90%	15,03%	1,31%	1,34%	1,45%	
SOPRA STERIA	0,30%	2,09%	2,09%	1,21%	1,31%	

Secteur	Perf. YTD	ESTX50	MSCI Wld	Prepar C	Prepar C (base 100)	+/- pond
		3M	1M			
Defensive		17,45%	28,21%	7,82%	8,45%	-9,00%
Consumer Staples		9,23%	7,62%	0,00%	0,00%	-9,23%
Health Care		5,83%	13,24%	3,75%	4,06%	-1,77%
ASTRAZENECA	-0,30%	-3,49%	3,63%	3,75%	4,06%	
Communication Services		2,40%	7,35%	4,07%	4,40%	2,00%
PUBLICIS	0,83%	19,90%	8,28%	2,57%	2,78%	
UBI SOFT	1,30%	-21,63%	-9,23%	1,50%	1,62%	
Energy		5,12%	4,60%	8,97%	9,70%	4,58%
Energy		5,12%	4,60%	8,97%	9,70%	4,58%
TOTALENERGIES	2,06%	2,14%	0,82%	3,32%	3,59%	
SUBSEA 7	0,88%	4,69%	-1,51%	3,13%	3,38%	
HALLIBURTON	0,00%	-8,69%	-3,70%	1,56%	1,68%	
TECHNIP ENERGIES	1,98%	-6,21%	1,31%	0,96%	1,04%	
Financials		18,87%	16,44%	14,97%	16,17%	-2,70%
Banks & Insurance		16,63%	10,22%	13,52%	14,60%	-2,03%
Banks		9,38%	7,15%	13,52%	14,60%	5,22%
BANCO SANTANDER	1,57%	9,97%	0,05%	3,60%	3,89%	
BNP PARIBAS	1,53%	6,47%	9,95%	3,28%	3,54%	
ING GROEP	0,46%	8,90%	5,48%	3,19%	3,45%	
BANCO BPM	1,23%	6,47%	-6,35%	1,73%	1,87%	
SOCIETE GENERALE	2,52%	7,70%	7,49%	1,71%	1,85%	
Insurance		7,25%	3,07%	0,00%	0,00%	-7,25%
Financial Services		2,24%	6,22%	1,45%	1,57%	-0,67%
EDENRED	0,41%	2,99%	6,80%	1,45%	1,57%	
Yield		5,08%	2,87%	3,26%	3,52%	-1,55%
Utilities		5,08%	2,87%	3,26%	3,52%	-1,55%
VEOLIA	0,84%	8,43%	-0,55%	3,26%	3,52%	
Real Estate		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Sources : Bloomberg, Caceis



Sources : Bloomberg, Caceis

L'intégration extra-financière (ESG) :

Métriques extra-financières

Les moyens

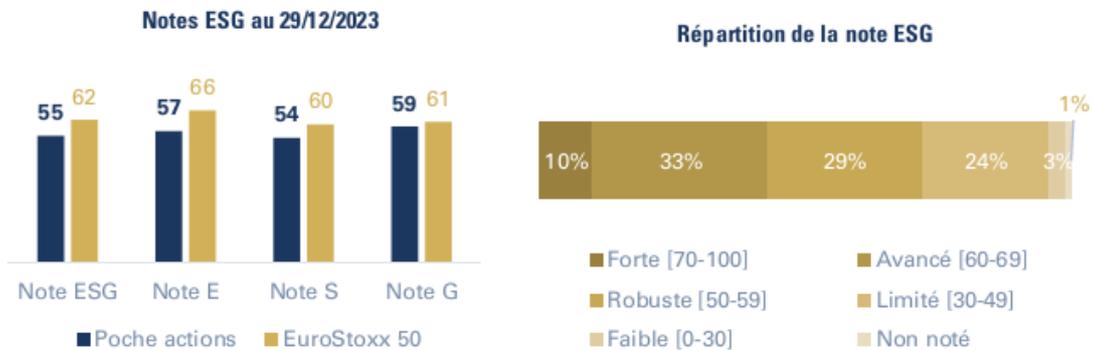
Promepar AM a dédié une équipe d'experts de 3 personnes au développement de l'ISR et de l'ESG. Cette équipe a la charge de la diffusion dans les équipes de Promepar AM de l'intégration ESG telle que décrite dans notre Politique ESG.

Pour les analyses ESG des entreprises, l'équipe de gestion de Prepar Croissance dispose des données et notations ESG des agences extra-financières Moody's ESG Solutions et Ethifinance, des analyses de la société de conseil en gouvernance Proxinvest-Glass Lewis, des analyses des Brokers ou encore diverses données publiques (CDP...).

Métriques extra-financières de la poche actions

Nous suivons dans le temps un certain nombre de métriques extra-financières (notation ESG, empreinte carbone, controverses, signataires du pacte mondial des Nations Unies...). L'objectif est de suivre leur évolution et ainsi cartographier les enjeux ESG de la SICAV.

Les données présentées ci-dessous proviennent de Moody's ESG Solutions et sont pondérées en fonction des poids des titres dans le portefeuille (base 100). La note ESG d'une action est comprise entre 0 et 100 (100 correspondant à la meilleure note) et est fournie mensuellement par notre fournisseur de données ESG (Moody's ESG Solutions). Le taux de couverture du fonds au 29/12/2023 est de 99% pour la notation ESG et 100% pour l'empreinte carbone. Le taux de couverture de l'indice de référence est de 100%.



Evolution de la note ESG durant l'année



L'évolution de la notation de la SICAV est tirée à la fois par l'actualisation des notes par notre fournisseur de données ESG et par les arbitrages dans le portefeuille. **Sur l'année, la note ESG a augmenté de plus de 2 points. Par ailleurs la part des titres ayant une note inférieure à 30/100 est passé de 9% à 3% fin 2023.**

Empreinte carbone de la poche actions (scopes 1 et 2) en m t Co₂ eq



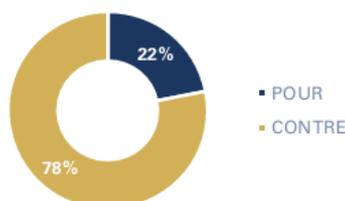
Bilan des votes aux assemblées générales des titres :

Promepar AM exerce ses droits de votes uniquement sur l'ensemble des sociétés françaises et européennes détenues dans ses OPC et suivies par la société de conseil en gouvernance Proxinvest Glass Lewis. De fait, au 29/12/2023, 84% de la poche actions était couverte par la politique de vote de Promepar AM.

En 2023, nous avons voté pour la SICAV à 37 Assemblées Générales, ce qui représente 90% des assemblées générales du périmètre couvert I.

- Nous avons voté POUR à 479 des résolutions soit 78.1% de l'ensemble des résolutions.
- Nous avons voté CONTRE à 134 résolutions soit 21,9% de l'ensemble des résolutions.
- Dans 59% des assemblées générales votées, nous avons voté au moins 1 fois CONTRE.
- Soutien à un projet de résolution externe proposée par Phitrust pour l'assemblée générale de Stellantis. Le projet n'a pas pu aboutir en raison d'une détention de capital inférieur au seuil requis au Pays-Bas.
- AG non votées et couvertes par la politique de vote de Promepar AM : TUI, INTRUM, WORLDLINE et EASYJET (annuelle).

Repartition des votes



Les plus forts taux d'opposition ont concerné Airbus, Stellantis et Prysmian. Pour les assemblées générales d'Airbus et de Stellantis, nous nous sommes opposés entre autres, au quitus aux membres du conseil d'administration, au manque d'indépendance du CA, au rapport de rémunération 2022 et à l'autorisation d'acquisition et de vente par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital. Enfin lors de l'AG de Prysmian, nous avons dénoncé une politique de rémunération excessive.

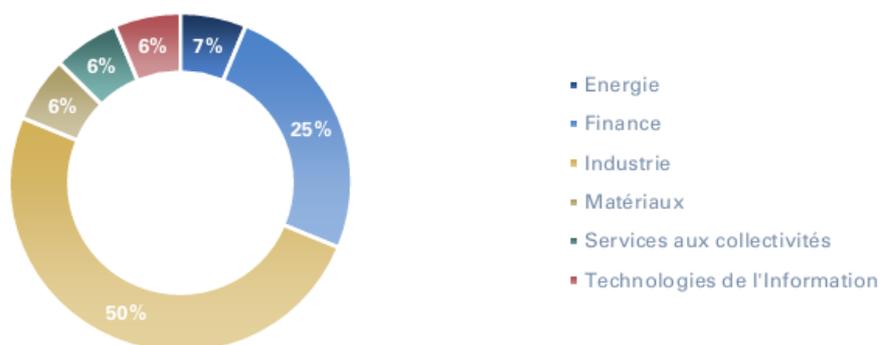
I Le détail des votes pour chaque assemblée générale 2023 de la SICAV est disponible en annexe.

Dialogues avec les sociétés investies dans la poche actions du fonds

Les gérants et analystes de Prepar Croissance rencontrent régulièrement les sociétés au cours de conférences publiques ou privées, et leur posent des questions d'ordre financières et extra-financières. Le dialogue se fait généralement avec le haut management de l'entreprise (CFO – CEO – ...).

En 2023, lors de réunions spécifiques sur des sujets ESG, nous avons rencontré en direct 16 entreprises présentes dans SICAV. Le but étant de mieux comprendre leurs pratiques E, S, G et d'encourager, si nécessaire des améliorations vers de meilleures pratiques.

Répartition des sociétés rencontrées pour des sujets ESG par secteurs (en nombre)



Les mouvements

Récapitulatif des achats (vert) et ventes (rouge) en 2023 :

Date	Achat/Vente	Actif	Cours	Montant net
08/12/2023	Vente	OFI RS Monétaire IC	103 095,92 €	618 575,52 €
08/12/2023	Achat	ALBEMARLE	129,81 \$	1 132 094,08 €
30/11/2023	Vente	OFI RS Monétaire IC	103 008,53 €	206 017,06 €
29/11/2023	Vente	Union + IC	194 336,62 €	388 673,24 €
28/11/2023	Vente	OFI RS Monétaire IC	102 957,04 €	720 899,28 €
28/11/2023	Achat	TECHNIP ENERGIES	21,09 €	850 013,75 €
28/11/2023	Achat	UBISOFT	27,39 €	560 200,73 €
27/11/2023	Achat	TECHNIP ENERGIES	20,96 €	1 144 799,83 €
24/11/2023	Achat	UBISOFT	29,50 €	207 434,17 €
23/11/2023	Achat	UBISOFT	29,63 €	299 504,95 €
20/11/2023	Achat	ALIBABA	77,66 \$	396 987,08 €
20/11/2023	Achat	UBISOFT	29,98 €	984 744,42 €
16/11/2023	Achat	JD.COM	28,63 \$	825 521,74 €
16/11/2023	Achat	UBISOFT	30,09 €	1 961 537,52 €
16/11/2023	Vente	EDENRED	50,04 €	3 097 789,14 €
14/11/2023	Achat	JD.COM	26,56 \$	1 167 760,02 €
14/11/2023	Achat	ALIBABA	83,03 \$	1 091 248,98 €
13/11/2023	Vente	BANCO BPM	5,29 €	1 162 537,57 €
31/10/2023	Achat	OFI RS Monétaire IC	102 646,59 €	5 645 562,45 €
27/10/2023	Achat	Union + IC	193 718,38 €	9 685 919,00 €
27/10/2023	Vente	WORLDLINE	11,21 €	1 568 235,13 €
27/10/2023	Vente	STELLANTIS	17,33 €	5 800 279,63 €
25/10/2023	Vente	UNICREDIT	22,35 €	3 879 949,77 €
25/10/2023	Vente	BBVA	7,43 €	3 153 697,24 €
02/10/2023	Vente	STELLANTIS	17,91 €	391 719,38 €
28/09/2023	Vente	LEONARDO	13,61 €	391 495,08 €
21/09/2023	Vente	BANCO BPM	4,84 €	388 472,58 €
21/09/2023	Vente	UNICREDIT	23,64 €	239 797,78 €
21/09/2023	Vente	UNICREDIT	23,57 €	473 776,53 €
21/09/2023	Vente	LEONARDO	13,77 €	994 214,81 €
17/08/2023	Achat	ALIBABA	90,98 \$	1 024 738,91 €
10/08/2023	Vente	OFI RS Monétaire IC	101 736,42 €	915 627,78 €
10/08/2023	Achat	ALIBABA	100,32 \$	2 470 415,12 €
01/08/2023	Achat	WORLDLINE	35,84 €	675 774,85 €
28/07/2023	Achat	WORLDLINE	35,73 €	147 573,32 €
27/07/2023	Achat	WORLDLINE	36,52 €	602 918,57 €
26/07/2023	Vente	MERCK & CO	107,61 \$	3 564 927,94 €
24/07/2023	Vente	Union + IC	191 701,70 €	2 875 525,50 €
17/07/2023	Vente	NEXANS	78,98 €	1 209 652,42 €
17/07/2023	Vente	BUREAU VERITAS	23,92 €	729 294,97 €
13/07/2023	Achat	WASTE MANAGEMENT	168,75 \$	4 059 158,35 €
13/07/2023	Vente	OFI RS Monétaire IC	101 475,70 €	2 130 989,70 €
30/06/2023	Vente	CRH	48,61 €	594 523,00 €
26/05/2023	Achat	WORLDLINE	39,15 €	3 962 495,27 €
04/05/2023	Achat	Union + IC	190 275,13 €	2 854 126,95 €
04/05/2023	Achat	OFI RS Monétaire IC	100 781,53 €	3 023 445,90 €
22/03/2023	Vente	INTRUM	105,15 SEK	466 911,74 €
22/03/2023	Vente	ING GROEP	11,34 €	398 646,57 €
22/03/2023	Vente	UNICREDIT	17,61 €	398 101,41 €
22/03/2023	Vente	BANCO BPM	3,79 €	399 255,77 €
22/03/2023	Vente	SOC GENERALE	22,47 €	397 122,42 €
22/03/2023	Vente	BBVA	6,73 €	398 756,82 €
21/03/2023	Vente	BBVA	6,61 €	329 800,29 €
21/03/2023	Vente	BANCO SANTANDER	3,38 €	674 902,98 €
21/03/2023	Vente	ING GROEP	11,18 €	446 546,77 €
21/03/2023	Vente	BANCO BPM	3,76 €	450 411,80 €
21/03/2023	Vente	UNICREDIT	17,40 €	434 306,84 €
21/03/2023	Vente	INTRUM	106,03 SEK	472 633,88 €
06/03/2023	Achat	ALSTOM	28,13 €	1 298 005,99 €
02/03/2023	Achat	HALLIBURTON	37,83 \$	1 404 511,00 €
02/03/2023	Vente	SUBSEA 7	143,80 NOK	1 370 696,94 €
28/02/2023	Vente	GRIFOLS	11,53 €	2 589 086,24 €
13/02/2023	Vente	SUNRUN	23,37 \$	1 456 501,80 €
13/02/2023	Vente	SOLAREEDGE	305,76 \$	2 241 537,67 €
13/02/2023	Vente	ENPHASE ENERGY	213,02 \$	2 467 862,41 €
07/02/2023	Vente	AMS Osram	7,62 S\$	2 620 299,73 €
01/02/2023	Vente	UNICREDIT	18,02 €	989 003,39 €
31/01/2023	Vente	UNICREDIT	17,78 €	1 300 598,17 €
24/01/2023	Vente	SCOR	23,79 €	716 787,70 €
23/01/2023	Vente	SCOR	23,50 €	352 144,97 €
20/01/2023	Vente	SCOR	23,47 €	80 323,36 €
19/01/2023	Vente	SCOR	23,47 €	38 017,07 €
13/01/2023	Vente	SCOR	23,44 €	590 884,71 €
12/01/2023	Vente	SCOR	23,22 €	14 818,07 €
11/01/2023	Vente	SCOR	23,21 €	553 431,24 €

Source : Jump

L'attribution de performance

Pour les secteurs :

Nom	NAV/GAV actif	Poids de l'actif	+/- value	Contrib relat abs.
Industrie	64 026 921,77	31,70%	15 182 788,28	7,89%
Matériaux	19 158 433,32	9,47%	3 962 895,54	2,09%
Consommation Discrétionnaire	23 828 166,02	11,79%	630 755,29	0,30%
Technologies de l'Information	6 114 356,09	3,01%	212 255,90	0,11%
Santé	10 719 757,85	5,29%	-194 782,28	-0,11%
Finance	41 715 756,81	20,62%	7 956 067,87	4,07%
Énergie	15 709 370,97	7,78%	1 937 673,04	0,99%
Services de Communication	4 623 438,44	2,29%	1 754 323,20	0,91%
Services aux Collectivités	6 663 298,84	3,30%	1 352 362,56	0,73%
OPC Monétaire	3 816 803,56	1,91%	142 990,98	0,08%
Liquidités	5 792 656,48	2,85%	-2 055 923,93	-1,05%

Source : Jump

Pour les titres :

Nom	NAV/GAV actif	Poids de l'actif	+/- value	Contrib relat abs.
ACS (XMCE)	5 176 155,15	2,57%	2 473 066,09	1,32%
ACS ACTIVIDADES DE CONSTRUCC (XMAD)	0,00	0,00%	0,00	0,00%
AIRBUS GROUP NV (XPAR)	6 784 614,16	3,36%	1 617 486,00	0,88%
ALSTOM (XPAR)	3 793 592,72	1,87%	-2 153 308,13	-1,20%
BUREAU VERITAS (XPAR)	3 605 043,40	1,78%	-124 126,13	-0,09%
DASSAULT AVIATION SA (XPAR)	7 073 477,29	3,51%	972 240,00	0,50%
EASYJET PLC (XLON)	4 016 802,53	1,99%	1 684 673,03	0,87%
ELIS SA (XPAR)	4 617 564,64	2,29%	1 479 600,00	0,77%
INTRUM AB (XSTO)	980 829,47	0,48%	-565 775,00	-0,30%
LEONARDO SPA (MTAA)	10 269 559,04	5,09%	6 189 281,39	3,22%
NEXANS SA (XPAR)	702 041,46	0,34%	-53 514,23	-0,03%
PRYSMIAN SPA (MTAA)	3 298 733,27	1,63%	639 544,50	0,33%
REXEL SA (XPAR)	4 178 801,81	2,07%	1 468 350,00	0,76%
SPIE SA (XPAR)	7 466 887,83	3,70%	1 295 250,00	0,69%
SUNRUN INC (XNGS)	181 433,32	0,09%	-57 682,61	-0,03%
WASTE MANAGEMENT (XNYS)	1 881 385,68	0,94%	317 703,37	0,18%
ALBEMARLE CORP (XNYS)	1 423 690,98	0,70%	-439 678,81	-0,24%
ARCELORMITTAL (XAMS)	5 739 889,35	2,84%	331 062,94	0,16%
CRH PLC (XDUB)	4 737 853,94	2,32%	1 965 341,35	1,03%
CRH PLC (XLON)	1 849 514,02	0,94%	1 591 791,49	0,86%
FREEPORT-MCMORAN (XNYS)	5 407 485,03	2,67%	494 378,57	0,28%
ALIBABA Group (XNYS)	1 317 753,60	0,66%	-789 791,53	-0,44%
AMADEUS IT (XMCE)	4 102 780,13	2,03%	1 122 419,22	0,60%
BENETEAU (XPAR)	1 128 367,20	0,56%	-98 255,12	-0,06%
FORVIA (XPAR)	154 866,56	0,08%	49 716,16	0,03%
JD.COM INC-ADR (XNGS)	2 781 430,38	1,37%	-1 818 455,54	-0,94%
MELIA HOTELS INT (XMCE)	2 040 017,50	1,01%	475 450,84	0,25%
STELLANTIS (XPAR)	4 780 311,47	2,35%	1 860 504,15	0,97%
TRIP.COM (XNGS)	6 374 028,24	3,15%	65 693,90	0,03%
TUI AG (XETR)	1 003 440,05	0,50%	-431 575,77	-0,23%
TUI AG-DIOLD (XETR)	165 170,90	0,08%	195 048,98	0,10%
TUI AG RTS (XETR)	8 411,62	0,00%	-0,00	0,00%
AMS Osrsm AG (XVTX)	292 612,96	0,14%	288 610,84	0,16%
CAPGEMINI SE (XPAR)	2 536 615,89	1,25%	533 540,00	0,30%
ENPHASE ENERGY (XNMS)	306 913,85	0,15%	-637 186,11	-0,33%
SOLAREDEGE TECHNO (XNGS)	254 245,33	0,12%	140 890,75	0,08%
SOPRA STERIA GROUP (XPAR)	2 346 643,95	1,16%	779 520,00	0,39%
UBISOFT ENTERTAIN (XPAR)	377 324,10	0,19%	-893 109,59	-0,48%
ASTRAZENECA PLC (XLON)	8 103 695,88	4,01%	-97 911,12	-0,07%
GRIFOLS (XMCE)	446 182,66	0,21%	165 836,24	0,09%
MERCK & CO	2 189 879,32	1,06%	-262 707,40	-0,13%
BANCO BPM SPA (MTAA)	4 438 322,29	2,19%	1 974 114,27	1,06%
BANCO SANTANDER (XMCE)	6 969 263,13	3,45%	2 298 267,44	1,22%
BBVA (XMCE)	2 542 854,29	1,25%	1 038 721,21	0,55%
BNP PARIBAS (XPAR)	6 394 435,36	3,16%	1 446 456,76	0,76%
EDENRED (XPAR)	6 149 853,76	3,04%	243 567,62	0,10%
ING GROEP NV (XAMS)	6 326 488,15	3,13%	1 389 919,26	0,74%
SCOR SE (XPAR)	109 367,57	0,05%	197 407,12	0,10%
SOC GENERALE SA (XPAR)	3 611 535,49	1,78%	314 459,92	0,16%
UNICREDIT SPA (MTAA)	3 540 607,17	1,74%	2 873 681,15	1,51%
WORLDLINE (XPAR)	1 633 029,60	0,81%	-3 820 526,88	-2,13%
HALLIBURTON CO (XNYS)	3 120 009,92	1,55%	-345 106,89	-0,19%
SUBSEA 7 SA (XOSL)	5 901 958,15	2,92%	1 618 581,51	0,82%
TECHNIP ENERGIES (XPAR)	177 844,51	0,09%	11 154,42	0,00%
TOTALENERGIES (XPAR)	6 509 558,39	3,22%	653 044,00	0,35%
PUBLICIS GROUPE SA (XPAR)	4 623 438,44	2,29%	1 754 323,20	0,91%
VEOLIA ENVIRONNEMENT (XPAR)	6 663 298,84	3,30%	1 352 362,56	0,73%
OFIERS Monétaire IC	1 514 498,15	0,76%	54 393,39	0,03%
Union + IC	2 302 305,41	1,16%	88 597,59	0,05%
Liquidités	5 792 656,48	2,85%	-2 055 923,93	-1,05%

Source : Jump

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
UNION + SI.3 DEC	12 540 045,95	3 264 198,74
OFI RS MONETAIRE IC	8 669 008,35	4 591 909,34
UNICREDIT SPA		7 727 255,30
WORLDLINE SA	5 367 881,63	1 570 591,02
STELLANTIS NV		6 201 300,96
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	4 980 550,51	
WASTE MANAGEMENT INC	4 051 864,99	
UBI SOFT ENTERTAINMENT	3 995 442,30	
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.		3 884 710,08
MERCK AND		3 567 096,75

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES

La procédure de « sélection des négociateurs » a pour objet de décrire les modalités de sélection et d'entrée en relation avec un négociateur sur les marchés organisés ou contrepartie sur les marchés OTC.

Critères de référencement des négociateurs

- Le négociateur doit présenter une situation financière saine (notation de l'actionnaire, bilan, compte de résultat...).
- Le négociateur est en mesure de donner des références en termes de notoriété.
- Le négociateur peut apporter un service de recherche en complément de sa capacité à transmettre des ordres.
- Le négociateur doit respecter la politique de courtage PROMEPAR qui est actuellement négociée.
- Une convention de service doit être signée entre PROMEPAR et le négociateur.

Le négociateur doit pouvoir agir sur les principales places financières, et sur les produits pour lesquels il est susceptible d'être référencé : un vendeur doit être désigné par compte et par typologie de marché traité ; le négociateur peut disposer d'un site Internet regroupant sa recherche.

a) Intervention sur les valeurs obligataires et convertibles

Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- Le négociateur dispose-t-il d'un département de recherche crédit ou convertible ?
- Comment se matérialise les propositions de prix à l'achat et à la vente ?
- Le négociateur anime-t-il le marché primaire ? le marché secondaire ?
- Comment se réalise l'exécution des ordres et quelle est l'intégration des frais ?
- Le négociateur fournit-il un service de valorisation ?

b) Intervention sur les marchés actions

Les différents négociateurs devront être à même de pouvoir négocier sur les marchés centralisés ou d'Euronext.

Les évaluateurs se posent les questions suivantes :

- Le négociateur dispose-t-il d'un service de recherche ?
- Le négociateur évalué intervient-il sur tous les marchés étrangers ? A quel coût ?
- Le négociateur dispose-t-il de plusieurs plates-formes de négociation ? Lesquelles ?
- Le négociateur dispose d'une activité corporate ? Agit-il sur le marché primaire ?

Les critères d'évaluation

L'objectif de l'évaluation des négociateurs est, à travers l'utilisation de critères objectifs, de déterminer si ce dernier est à même de répondre aux exigences de meilleure exécution par PROMEPAR pour le compte des clients gérés sous mandat et de la gestion collective.

L'évaluation est centralisée par le RCCI et réalisée par les gérants, le middle-office et le contrôleur des risques.

Les critères sont notamment liés à la qualité de l'exécution, à la rapidité, à la qualité du règlement/livraison, à la solidité financière du broker...

La notation s'effectue sur des critères de 0 à 4. 0 (inexistant) ; 1 (insuffisant) ; 2 (moyen) ; 3 (bon) ; 4 (excellent).

Les notes de 0 à 2 doivent faire l'objet de commentaires de la part de ceux qui ont notés.

Les résultats de l'évaluation sont communiqués et validés lors d'une réunion d'évaluation des négociateurs au minimum une fois par an. Un compte-rendu est réalisé.

Les résultats sont vérifiés par le RCCI de PROMEPAR AM qui s'assure de la mise en œuvre des décisions prises.

Le comité d'évaluation est composé à minima du responsable de la gestion, du RCCI, du contrôleur des risques et de la Direction Générale.

a) Les principaux critères sont les suivants :

Exécution (soin apporté aux ordres, qualité, conformité,...)

Les évaluateurs prennent en compte les délais d'exécution des ordres dès leur passation aux négociateurs.

Seront particulièrement notés :

- Le prix d'exécution.
- La facilité à obtenir un interlocuteur.

- Le respect des instructions données lors du passage d'ordre, sa capacité de réaction dans le suivi d'ordre, la rapidité de la réponse de l'ordre à l'issu de son exécution.
- La capacité à trouver des contreparties, faire des propositions de prix, notamment dans les marchés de gré à gré (cf. marché obligataires ou recherche de blocs).
- Enfin le suivi du bon dénouement des opérations.

Ils prennent en compte la rapidité de l'exécution des ordres des négociateurs et contreparties et la rapidité de leurs réponses.

Les gérants intègrent à leur critère d'appréciation les éventuelles erreurs commises par les négociateurs et contreparties lors de l'exécution des ordres.

Aide à la décision (qualité, pertinence, fréquence,...)

- Le service d'analyse

Les évaluateurs analysent la qualité des études fournies par les négociateurs. Ils apprécient en premier lieu la cohérence par rapport à leur stratégie d'investissement puis la réalisation de leurs idées et de leurs prévisions.

Le délai de réponse des négociateurs ou leur réactivité en cas de demande spécifique de la part d'un gérant est bien entendu pris en compte dans la notation.

Le site Internet peut permettre aux gérants de trouver les études publiées. En cas de consultation, sa facilité d'utilisation doit être évaluée.

Les évaluateurs analysent la fréquence des réunions organisées par les négociateurs ainsi que la qualité et la pertinence des informations qui y sont diffusées.

Les rencontres admises par PROMEPAR AM sont celles qui réunissent un ou plusieurs investisseurs institutionnels, en présence d'une entreprise et/ou d'un analyste financier.

- Le service du vendeur

Les gérants bénéficient également d'un accès direct au vendeur dédié à PROMEPAR AM chez chaque négociateur. La qualité des conseils et des avis recueillis fera également l'objet de la notation globale.

Le vendeur sera noté sur la capacité à diffuser l'information émise par son service d'analyse.

Le vendeur sera noté sur sa capacité à suivre ses recommandations dans le temps.

La réactivité du vendeur aux aléas de marché fera aussi l'objet d'une attention.

Au niveau opérationnel

Le middle-office (gestion sous mandat et gestion collective) prend en compte notamment les incidents survenus avec les différents négociateurs.

Il évalue :

- Le délai entre l'exécution et la réception de la confirmation,
- La disponibilité téléphonique,
- La fiabilité de la confirmation (affectation du fonds, calcul des frais explicite, exhaustivité de l'information...),
- La qualité de règlement/livraison.

Enfin, la solidité financière du négociateur est notée par le contrôleur des risques.

b) Entrée en relation avec un nouveau négociateur

L'entrée en relation avec un nouveau négociateur peut se faire à la demande du Directeur Général ou d'un gérant en informant le RCCI et le contrôleur des risques.

Le demandeur doit expliquer les raisons pour lesquelles il souhaite le référencement du négociateur concerné dans une fiche.

Le contrôleur des risques évalue la solidité du négociateur et émet un avis. Une réunion est organisée avec la DG pour parler du nouveau négociateur.

Lorsque les raisons sont jugées recevables, le négociateur est admis.

Une convention de comptes et de services est alors signée entre les deux parties.

Conformément à la directive MIF, le négociateur nous notifie notre classification de Client Professionnel et à ce titre nous indique les informations nécessaires à leur politique d'exécution.

Nous envoyons au négociateur un extrait Kbis, nos statuts, la liste des signataires autorisés engageant la société, la liste des donneurs d'ordres et le rapport annuel.

La procédure opérationnelle sur la Lutte Anti-Blanchiment en place chez PROMEPAR AM précise les documents et pièces justificatifs qui seront demandés du négociateur au moment de l'entrée en relation.

PROMEPAR AM réclame les procédures de lutte anti-blanchiment, gestion des conflits d'intérêt et best execution ainsi que le dernier rapport annuel/actionnariat.

Les critères d'évaluation des négociations sont à leur disposition sur demande.

Le négociateur est évalué annuellement à l'issu de son intégration dans la liste.

c) Suivi des capitaux par négociateur

Suivi des capitaux négociateurs membre du Groupe :

PROMEPAR AM peut faire appel aux compétences de la salle des marchés de la BRED en tant qu'intermédiaire, notamment sur les produits de taux ou les contrats financiers OTC. Comme tous les négociateurs et contreparties, la BRED fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

PROMEPAR sollicite également Natixis, autre société du Groupe BPCE.

Du fait de leur appartenance au même Groupe, pour des critères de comptabilité de chaîne titre, de sécurité, ces deux négociateurs sont référencés statutairement. Ils sont cependant évalués au même titre que les autres négociateurs.

PROMEPAR a mis en place un dispositif afin d'assurer la bonne gestion du conflit d'intérêt que peut représenter la relation entre la société de gestion et un négociateur qui font partis du même Groupe :

- L'existence d'un conflit d'intérêt clairement mentionné en interne (notamment, dans le registre des conflits d'intérêt).
- Le négociateur Groupe n'est pas un prestataire exclusif, le négociateur Groupe est mis en concurrence, comme toute autre contrepartie ou intermédiaire.
- Le négociateur Groupe a par ailleurs une activité hors groupe. Natixis et la BRED sont des acteurs reconnus avec des compétences spécifiques sur certains marchés.
- La prestation réalisée par le négociateur Groupe fait l'objet d'une évaluation au même titre que les autres négociateurs, elle se situe la norme des prestations réalisées par les autres négociateurs.

d) Soft commissions

PROMEPAR AM n'a aucun accord de soft commissions avec les négociateurs. Les évaluations ne sauraient donc être influencées par d'éventuels soft commissions.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS ET FRAIS D'INTERMEDIATION

L'article 314-82 du RGAMF indique que les frais d'intermédiation font l'objet d'une évaluation périodique par la société de gestion et que lorsqu'ils atteignent un montant supérieur à 500 000 euros, un document intitulé « compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » doit être réalisé et mis à jour.

Ce rapport est mis en ligne sur le site internet de PROMEPAR AM.

POLITIQUE DU GESTIONNAIRE EN MATIERE DE DROIT DE VOTE

I. Principes de la politique de vote de Promepar AM

Les principes de la politique de vote de Promepar AM visent à :

- Promouvoir la valorisation à long terme des investissements.
- Encourager :
 - La transparence,
 - La cohérence,
 - L'intégrité,
 - L'équité,
 - Le développement durable.

En effet, nous sommes convaincus d'une part qu'il existe un lien étroit entre l'application de ces principes et la performance de l'entreprise et d'autre part que ces principes ont des impacts sociaux et sociétaux positifs.

Par ailleurs, Promepar AM est favorable au principe « une action - une voix » :

Promepar AM s'oppose donc aux résolutions proposant d'émettre des actions à droit de vote double ou multiple, des actions sans droits de vote, des actions à dividende prioritaire ou encore des actions de préférences, susceptibles d'affaiblir le rôle des actionnaires minoritaires ou allant contre leurs intérêts.

De façon générale, Promepar AM s'abstiendra de voter en cas d'informations jugées insuffisantes et en cas de regroupement de plusieurs décisions dans une résolution unique.

2. Nuances de la Politique de vote

Promepar peut nuancer sa politique de vote en fonction des éléments suivants :

- Taille de l'entreprise,
- Secteur d'activité de l'entreprise,
- Entreprise à capital diversifié versus à capital contrôlé (notamment entreprise familiale),
- Avis motivé des gérants au cas par cas.

3. Vote des résolutions

3.1. Approbation des comptes, affectation des résultats et quitus

3.1.1. Comptes

Promepar AM approuve les comptes quand ils sont accessibles, lisibles, certifiés par les Commissaires Aux Comptes et cohérents avec les objectifs annoncés.

3.1.2. Distribution du dividende

Promepar AM approuve les montants des dividendes versés s'ils sont cohérents avec :

- la santé financière de l'entreprise,
- la génération de trésorerie libre,
- le besoin d'investissement normatif de la société,
- le taux de distribution habituel.

3.1.3. Conventions règlementées

Promepar AM les soutiendra à condition que ces conventions soient claires, stratégiquement justifiées et non défavorables à l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

3.1.4. Renouvellement des commissaires aux comptes

Pour être renouvelés, les commissaires aux comptes doivent être indépendants et ne pas excéder 2 mandats (12 ans). Afin de garantir leur indépendance, leurs honoraires non liés à la certification des comptes ne doivent pas dépasser 50% des honoraires liés à la stricte certification des comptes.

3.1.5. Quitus ou Demande de décharge aux membres des Conseils et aux Commissaires Aux Comptes

Promepar AM n'est pas favorable au principe de quitus qui affaiblit les pouvoirs des actionnaires. Cependant, dans le cadre de résolution d'approbation des comptes, incluant un quitus, accessibles, lisibles, certifiés, Promepar AM votera favorablement.

Pour les sociétés du SBF 120 soumises à un droit national imposant le vote du quitus en AG, Promepar votera au cas par cas.

3.2. Conseil d'administration ou de surveillance

Promepar AM est favorable à la séparation des fonctions de Président du Conseil d'Administration (contrôle et stratégie) et de Directeur Général (direction opérationnelle), ou à la mise en place d'une structure duale (Directoire et Conseil de Surveillance).

Au cas par cas, les fonctions de Président et DG peuvent être cumulées si :

- Le CA est composé d'une majorité de membres libres d'intérêts,
- et si il existe un directeur Général délégué et un administrateur référent ayant la possibilité de réunir une séance de conseil des administrateurs non exécutifs pour potentiellement décider de s'opposer à l'exécutif.

3.2.1. Nomination ou renouvellement des mandats d'administrateurs

Promepar AM tiendra compte de :

- La compétence.
- L'assiduité : participation à au moins 75% des conseils.
- Le nombre et la nature des autres mandats (2 max pour les administrateurs exécutifs ; 5 max pour les administrateurs non exécutifs).

- Le respect de la parité homme-femme (min 40% selon la loi Copé-Zimmerman).
- L'indépendance : Promepar AM souhaite que le conseil d'administration comporte au moins 50% de membres indépendants dans le cas des sociétés non contrôlées et 33% dans le cas de sociétés contrôlées.
- Concernant les actionnaires majoritaires, il est légitime que les 3 premiers soient représentés, mais avec 1 seul siège.

Promepar AM considère comme non-indépendants :

Les actionnaires détenant au moins 3% du capital et des droits de vote ; les dirigeants et anciens dirigeants ; les apparentés des dirigeants et des principaux actionnaires ; les salariés ; les administrateurs depuis plus de 11 ans ; les auditeurs des 5 dernières années ; tout contractant avec la société et toute personne nommée autrement qu'à l'issue d'une élection formelle lors d'une assemblée générale d'actionnaires.

3.2.2. Rémunération des administrateurs

Elle doit être raisonnable et doit être au moins en partie indexée sur la participation aux réunions du Conseil.

Le montant des jetons doit être en ligne avec celui des jetons distribués dans des sociétés de taille comparable.

3.3. Rémunération des dirigeants

Promepar AM est vigilante au respect de la loi Sapin 2 dite « say on pay contraignant ». Ce texte instaure un vote ex-ante contraignant sur la politique de rémunération des dirigeants exécutifs, et un vote ex-post contraignant sur le montant des rémunérations touchées en application de la politique votée l'année précédente.

Promepar AM veille à la transparence et à la cohérence de cette rémunération avec la situation financière de l'entreprise et les pratiques de marché du secteur, aux critères de performances basés sur le long terme, en particulier dans le cas d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Promepar AM est également attentive à la prise en compte des performances sociales et environnementales comme par exemples les conditions de travail, les économies d'énergie,

3.4. Modification du capital

3.4.1. Augmentation de capital et Droits Préférentiel de Souscription (DPS)

Promepar AM est favorable aux augmentations de capital avec DPS, dans la limite de 50% du capital.

Promepar est opposé aux augmentations de capital sans DPS.

3.4.2. Rachat d'actions et réduction de capital

Promepar AM n'est pas opposé aux rachats d'actions à conditions que :

- dans la limite des 10% du capital,
- le prix soit juste,
- hors période d'offre publique,
- le flottant soit au moins de 40%.

3.4.3. Dispositif anti-OPA

Les autorisations d'émissions et de rachats de titres ne doivent pas être utilisées comme des mesures anti-OPA. Cette interdiction ne s'appliquera pas pour les augmentations de capital par incorporation de réserves.

3.4.4. Bons Breton

Promepar AM n'est pas favorable à l'émission de bons Breton.

3.5. Fusions, acquisitions et restructurations

Promepar AM valide au cas par cas les opérations de croissance externe soumises à l'AG, après appréciation détaillée de la situation sectorielle, des impacts sur les statuts, la stratégie et la gouvernance de l'entreprise, les emplois et l'intérêt long terme des actionnaires.

3.6. Modifications des statuts groupés

Promepar AM n'approuve pas les modifications statutaires groupées et s'oppose aux pratiques ayant une incidence négative sur l'intérêt des actionnaires.

3.7. Résolutions externes d'actionnaires

Promepar AM soutient les résolutions externes si elles sont clairement motivées et visent à améliorer la gouvernance, mais également les impacts sociaux et environnementaux de l'entreprise.

4. **Les conflits d'intérêts**

Promepar AM votera dans l'intérêt exclusif des porteurs ou des mandats en opérant en totale indépendance par rapport au Groupe des Banques Populaires et à ses différents pôles d'activité ou filiales.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Promepar AM est convaincu que le secteur financier a la responsabilité d'orienter les capitaux investis vers les entreprises qui contribuent positivement aux enjeux du développement durable.

Pour évaluer cette contribution, nous avons défini une politique d'analyse extra-financière des émetteurs dans lesquels nous investissons.

Elle complète nos analyses financières en apportant des indicateurs susceptibles d'identifier des risques et des opportunités non lisibles dans les bilans financiers, en particulier sur les moyens, les engagements et les impacts en matière d'environnement, de social et de gouvernance (ESG).

À travers sa politique ESG, Promepar AM souhaite :

- Répondre à l'attente des épargnants désireux de concilier performance financière et impacts sociétaux
- Inciter l'évolution positive des pratiques des entreprises à travers le dialogue et l'exercice des droits de vote aux Assemblées Générales des sociétés
- Participer aux Objectifs du Développement Durable définis par l'ONU
- Sensibiliser, ses collaborateurs, son réseau de conseillers et ses clients
- Proposer une offre intégrant l'ESG dans l'ensemble de sa gestion ainsi qu'une offre ISR encore plus contraignante sur sa sélectivité ESG.

REGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Article 8

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

POLITIQUE DE REMUNERATIONS

Contexte :

Promepar AM gère des OPCVM et des FIA, elle est donc soumise aux deux directives OPCVM 5 et AIFM.

Promepar Asset Management est une filiale de la BRED. La politique de rémunération de la BRED s'applique pour ses collaborateurs, en application notamment de la Directive CRD IV.

Les orientations de l'ESMA, reprises par l'AMF (Positions DOC-2016-14 et DOC-2013-11), précisent que dans le cas d'une société de gestion faisant partie d'un groupe bancaire, soumis à la Directive CRD IV, les recoupements seront nombreux mais qu'en cas d'incohérence, la politique de rémunération de la société de gestion devait reprendre les dispositions de la Directive OPCVM V. C'est le cas quant à l'exigence d'alignement des intérêts du collaborateur avec ceux des porteurs de parts dans les OPC, notamment pour l'éventuelle partie reportée de la rémunération variable.

Le Conseil d'Administration de Promepar AM a approuvé les principes de la Politique de rémunération de Promepar AM et assume la responsabilité de la vérification de la conformité de la société de gestion de portefeuille sur ce point. En application du principe de proportionnalité, la société ne s'est pas dotée spécifiquement d'un comité des rémunérations.

Personnel Identifié au sens de la directive OPCVM 5 : Direction Générale, les Gérants, le RCCI et le Contrôleur des Risques.

Principes :

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les collaborateurs, ainsi qu'une gestion des risques saine et efficace, elle n'encourage pas la prise de risque excessive.

La rémunération variable est discrétionnaire. Elle tient compte des performances individuelles (atteinte des objectifs annuels ou pluriannuels fixés par le manager, objectifs réalistes court et moyen/long terme, financier ou non financier, comportement satisfaisant en matière de gestion des risques et de conformité, respect des lois, réglementations et procédures internes) et collectives (niveau d'encours, collecte nette, satisfaction des clients investisseurs, satisfaction des clients internes). Les principes de la politique de rémunération de Promepar AM reposent sur l'équité, l'engagement, la compétitivité et le contrôle des coûts.

La rémunération variable peut être nulle.

La rémunération variable des deux dirigeants responsables et des collaborateurs est revue et validée notamment par le Président du Conseil d'Administration de la société de gestion et par la Direction des ressources humaines de la BRED. Les mesures annuelles concernant le RCCI et le Contrôleur des Risques sont également soumises à la validation du Directeur des Risques et de la Conformité du Groupe BRED.

En cas de performance financière négative, de Promepar AM ou de la BRED, ou de solidité financière de la BRED compromise, aucune rémunération variable n'est possible, seul l'organe de surveillance de Promepar AM pouvant en décider autrement. En cas de départ de l'entreprise (hors situation de mobilité au sein du Groupe BRED ou du Groupe BPCE, mise à la retraite, de licenciement non fautif ou de décès), le collaborateur renonce au versement des primes (parts différées ou non) qui n'ont pas été mise en paiement à la date de son départ. Le paiement est néanmoins effectif en cas de situation de mobilité au sein du Groupe BPCE, mise à la retraite, en cas de licenciement non fautif ou de décès.

Toute rémunération variable garantie, si elle existe, ne s'applique qu'à l'embauche et reste limitée à un an.

La société de gestion de portefeuille n'a pas mis en place de politique de pensions discrétionnaires (y compris lors de départs). La société de gestion a interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements.

La société a demandé l'application du principe de proportionnalité de la Directive OPCVM 5 au niveau collaborateurs, pour limiter le mécanisme de report avec instruments financiers, aux seules rémunérations variables supérieures à 100k€.

Pour le personnel identifié percevant une rémunération individuelle variable supérieure à 100k€, 50% sont versés en numéraire l'année de l'attribution au titre de l'exercice écoulé, et 50% sont différés et payables en instruments financiers, par tranche d'un tiers sur 3 ans au plus tôt les 1er octobre des 3 années suivant l'année d'attribution.

L'instrument financier retenu par Promepar est le numéraire indexé à un indicateur, l'indicateur pouvant être propre à chaque collaborateur et composé d'un panier de parts d'OPC gérés par la société. Chaque indicateur individuel sera revu et validé par le Président du Conseil d'Administration de la société. En cohérence avec les pratiques en vigueur au sein du Groupe BRED, l'indexation est plafonnée au taux d'intérêt servi sur les parts sociales de la BRED sur la période de différés considérée. Pour chaque fraction différée, l'acquisition définitive est subordonnée aux critères de performance et de solidité financière ainsi qu'à la condition de présence susmentionnés.

Publication annuelle des rémunérations pour la Société de gestion Promepar AM.

Données : 2023

Ensemble des collaborateurs

Nombre de salariés	35
Salaires fixes	2 396 076 €
Rémunérations variables	841 000 €
Rémunérations variables différées	100 000 €

Preneurs de risques (Direction Générale, Gérants, Contrôle Interne et des Risques)

Nombre de salariés	26
Salaires fixes	1 956 924 €
Rémunérations variables	785 000 €
Rémunérations variables différées	100 000 €

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques sont adressées gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PROMEPAR AM

LE VILLAGE - Quartier VALMY

CS50246 – 33 place Ronde

92981 PARIS La Défense cedex

Ces documents sont également disponibles sur le site www.promepar.fr.

Toute explication supplémentaire peut être obtenue à cette même adresse.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

PREPAR CROISSANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PROMEPAR ASSET MANAGEMENT
Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy
33 place ronde – CS 5024
92981 Paris La Défense Cedex

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable PREPAR CROISSANCE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



PREPAR CROISSANCE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.05 18:07:28 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 décembre 2023**

PREPAR CROISSANCE

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

PROMEPAR ASSET MANAGEMENT
Immeuble Le Village 1 – Quartier Valmy
33 place ronde – CS 5024
92981 Paris La Défense Cedex

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.03.05 18:07:25 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	206 444 024,33	188 656 429,54
Actions et valeurs assimilées	192 948 087,13	188 656 429,54
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	192 948 087,13	188 656 429,54
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	13 495 937,20	
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 495 937,20	
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	177 802,20	23 972,37
Opérations de change à terme de devises		
Autres	177 802,20	23 972,37
COMPTES FINANCIERS	2 053 877,54	11 705 461,66
Liquidités	2 053 877,54	11 705 461,66
TOTAL DE L'ACTIF	208 675 704,07	200 385 863,57

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	204 192 896,65	179 416 581,65
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	933 959,02	17 559 500,93
Résultat de l'exercice (a,b)	3 306 060,02	434 752,38
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	208 432 915,69	197 410 834,96
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	242 788,38	2 975 028,61
Opérations de change à terme de devises		
Autres	242 788,38	2 975 028,61
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	208 675 704,07	200 385 863,57

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	142 163,32	8 121,31
Produits sur actions et valeurs assimilées	5 631 396,07	5 374 174,81
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	5 773 559,39	5 382 296,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		21 316,95
Autres charges financières		
TOTAL (2)		21 316,95
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 773 559,39	5 360 979,17
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 446 751,32	5 034 014,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 326 808,07	326 964,48
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-20 748,05	107 787,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	3 306 060,02	434 752,38

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000098006 - Action PREPAR CROISSANCE C : Taux de frais maximum de 1,196% TTC sur la base de l'actif net hors OPC PROMEPAR.

FR0013087111 - Action PREPAR CROISSANCE IC : Taux de frais maximum de 0,96% TTC sur la base de l'actif net hors OPC PROMEPAR.

Modalité de calcul de la commission de surperformance

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de la SICAV et l'indice de référence défini ci-après, sur la période de référence.

L'indice de référence est l'indice composite 80% de l'Eurostoxx 50 + 20% de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond 5-7Y.

La commission de surperformance se calcule sur une période de référence de 12 mois correspondant à l'exercice comptable.

La performance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de la SICAV à l'évolution de l'actif d'un OPCVM de référence réalisant exactement l'indice de référence et enregistrant les mêmes variations de souscriptions et de rachats que la SICAV.

Si la performance de la SICAV est inférieure à l'OPCVM de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Si, lors du calcul de la valeur liquidative, la performance de la SICAV est supérieure à la performance de l'OPCVM de référence selon les conditions susmentionnées, cette surperformance fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

La part des frais de gestion variables représentera 15% de la différence entre la performance de la SICAV et la performance de l'OPCVM de référence. Cette dotation est provisionnée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Dans le cas d'une sous-performance de la SICAV par rapport à l'OPCVM de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour frais de gestion variables, la partie proportionnelle aux parts remboursées est acquise à la société de gestion.

La commission de surperformance sera définitivement acquise à la société de gestion lors de la clôture de l'exercice comptable à condition qu'il y ait surperformance par rapport à l'indice. Dans cette situation, le calcul de la commission de surperformance repartira de zéro à l'ouverture de l'exercice suivant.

Dans le cas d'une sous performance par rapport à l'indicateur de référence à la fin d'une période de référence d'un an, une période de rattrapage de cette sous-performance s'ouvrira pour une période de 5 ans (ou moins si la sous performance est rattrapée plus vite).

Chaque période de sous-performance par rapport à l'indicateur de référence ouvre donc une nouvelle période de 1 à 5 ans maximum après laquelle, si cette sous-performance vieille de 5 ans n'a pas été rattrapée, elle peut être oubliée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action PREPAR CROISSANCE C	Capitalisation	Capitalisation
Action PREPAR CROISSANCE IC	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	197 410 834,96	198 009 946,51
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	15 288 351,53	22 081 370,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-35 147 048,84	-18 705 993,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 377 189,49	18 047 765,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-11 426 866,39	-2 202 585,55
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		419 121,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-125 509,97	-265 741,16
Différences de change	-1 520 105,15	1 392 403,67
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 249 261,99	-21 692 416,74
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	28 930 133,88	680 871,89
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-680 871,89	-22 373 288,63
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 326 808,07	326 964,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	208 432 915,69	197 410 834,96

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 053 877,54	0,99
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 053 877,54	0,99								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 NOK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	29 923 659,59	14,36	20 298 073,34	9,74	6 529 629,46	3,13	595 478,06	0,29
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	152 732,43	0,07						
Comptes financiers	1,10							
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	25 069,77
	Coupons et dividendes en espèces	152 732,43
TOTAL DES CRÉANCES		177 802,20
DETTES		
	Rachats à payer	136,62
	Frais de gestion fixe	192 486,69
	Frais de gestion variable	50 165,07
TOTAL DES DETTES		242 788,38
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-64 986,18

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action PREPAR CROISSANCE C		
Actions souscrites durant l'exercice	210 655,82	13 577 220,25
Actions rachetées durant l'exercice	-503 804,83	-32 999 325,43
Solde net des souscriptions/rachats	-293 149,01	-19 422 105,18
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 893 480,30	
Action PREPAR CROISSANCE IC		
Actions souscrites durant l'exercice	11 237,15	1 711 131,28
Actions rachetées durant l'exercice	-14 341,25	-2 147 723,41
Solde net des souscriptions/rachats	-3 104,10	-436 592,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	66 977,46	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action PREPAR CROISSANCE C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action PREPAR CROISSANCE IC	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action PREPAR CROISSANCE C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 296 989,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	47 709,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	
Action PREPAR CROISSANCE IC	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	99 596,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,96
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	2 456,01
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	3 306 060,02	434 752,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	3 306 060,02	434 752,38

	29/12/2023	30/12/2022
Action PREPAR CROISSANCE C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 118 037,21	396 073,04
Total	3 118 037,21	396 073,04

	29/12/2023	30/12/2022
Action PREPAR CROISSANCE IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	188 022,81	38 679,34
Total	188 022,81	38 679,34

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	933 959,02	17 559 500,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	933 959,02	17 559 500,93

	29/12/2023	30/12/2022
Action PREPAR CROISSANCE C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	886 597,07	16 719 690,48
Total	886 597,07	16 719 690,48

	29/12/2023	30/12/2022
Action PREPAR CROISSANCE IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	47 361,95	839 810,45
Total	47 361,95	839 810,45

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	192 448 355,21	196 662 365,65	198 009 946,51	197 410 834,96	208 432 915,69
Action PREPAR CROISSANCE C en EUR					
Actif net	184 573 136,93	189 792 018,37	189 044 791,06	187 962 243,60	197 936 235,87
Nombre de titres	3 399 264,12	3 787 152,73	3 128 360,95	3 186 629,31	2 893 480,30
Valeur liquidative unitaire	54,29	50,11	60,42	58,98	68,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,06	2,58	1,40	5,24	0,30
Capitalisation unitaire sur résultat	0,53	0,09	0,32	0,12	1,07
Action PREPAR CROISSANCE IC en EUR					
Actif net	7 875 218,28	6 870 347,28	8 965 155,45	9 448 591,36	10 496 679,82
Nombre de titres	63 857,36	60 217,19	65 035,87	70 081,56	66 977,46
Valeur liquidative unitaire	123,32	114,09	137,84	134,82	156,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,41	5,87	3,19	11,98	0,70
Capitalisation unitaire sur résultat	1,47	0,45	1,01	0,55	2,80

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
TUI AG	EUR	211 587	1 494 650,57	0,72
TOTAL ALLEMAGNE			1 494 650,57	0,72
CHINE				
TRIP.COM GROUP LTD-ADR	USD	192 000	6 257 790,65	3,00
TOTAL CHINE			6 257 790,65	3,00
ESPAGNE				
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	168 641	6 772 622,56	3,24
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	66 300	4 301 544,00	2,06
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	1 984 583	7 500 731,45	3,60
MELIA HOTELS INTERNATIONAL	EUR	344 031	2 050 424,76	0,99
TOTAL ESPAGNE			20 625 322,77	9,89
ETATS-UNIS				
ALBEMARLE CORP	USD	16 760	2 191 686,47	1,05
FREEMPORT-MCMORAN INC	USD	149 160	5 747 152,28	2,76
HALLIBURTON CO	USD	99 280	3 248 379,42	1,56
WASTE MANAGEMENT INC	USD	26 910	4 362 203,92	2,09
TOTAL ETATS-UNIS			15 549 422,09	7,46
FRANCE				
ALSTOM	EUR	178 752	2 177 199,36	1,04
BENETEAU	EUR	79 238	988 890,24	0,48
BNP PARIBAS	EUR	109 249	6 837 894,91	3,28
BUREAU VERITAS SA	EUR	129 470	2 960 978,90	1,42
CAPGEMINI SE	EUR	14 800	2 793 500,00	1,35
DASSAULT AVIATION SA	EUR	40 510	7 259 392,00	3,49
EDENRED	EUR	55 948	3 029 024,72	1,45
ELIS	EUR	270 000	5 100 300,00	2,44
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	7 904	161 399,68	0,07
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	63 840	5 362 560,00	2,57
REXEL	EUR	195 000	4 830 150,00	2,32
SOCIETE GENERALE SA	EUR	148 300	3 562 907,50	1,71
SOPRA STERIA	EUR	12 800	2 531 840,00	1,21
SPIE SA	EUR	275 000	7 782 500,00	3,74
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	94 800	2 005 968,00	0,96
TOTALENERGIES SE	EUR	112 400	6 923 840,00	3,32
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	135 020	3 120 312,20	1,50
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	238 092	6 799 907,52	3,26
TOTAL FRANCE			74 228 565,03	35,61
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	59 010	4 139 806,40	1,99
JD.COM INC-ADR	USD	152 080	3 976 640,45	1,91
TOTAL ILES CAIMANS			8 116 446,85	3,90

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
IRLANDE				
CRH PLC	GBP	128 442	8 014 754,73	3,84
TOTAL IRLANDE			8 014 754,73	3,84
ITALIE				
BANCO BPM SPA	EUR	756 390	3 616 300,59	1,73
LEONARDO SPA	EUR	798 900	11 931 571,50	5,73
PRYSMIAN SPA	EUR	89 950	3 703 241,50	1,78
TOTAL ITALIE			19 251 113,59	9,24
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL	EUR	229 000	5 879 575,00	2,82
SUBSEA 7	NOK	494 300	6 529 629,46	3,14
TOTAL LUXEMBOURG			12 409 204,46	5,96
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	53 400	7 464 252,00	3,58
ING GROEP NV	EUR	492 220	6 657 767,72	3,20
TOTAL PAYS-BAS			14 122 019,72	6,78
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	64 000	7 824 773,07	3,75
EASYJET	GBP	757 944	4 458 545,54	2,14
TOTAL ROYAUME-UNI			12 283 318,61	5,89
SUEDE				
INTRUM AB	SEK	95 000	595 478,06	0,28
TOTAL SUEDE			595 478,06	0,28
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			192 948 087,13	92,57
TOTAL Actions et valeurs assimilées			192 948 087,13	92,57
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OFI RS MONETAIRE IC	EUR	40	4 131 492,40	1,99
UNION + SI.3 DEC	EUR	48	9 364 444,80	4,49
TOTAL FRANCE			13 495 937,20	6,48
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			13 495 937,20	6,48
TOTAL Organismes de placement collectif			13 495 937,20	6,48
Créances			177 802,20	0,08
Dettes			-242 788,38	-0,12
Comptes financiers			2 053 877,54	0,99
Actif net			208 432 915,69	100,00

Action PREPAR CROISSANCE C	EUR	2 893 480,30	68,40
Action PREPAR CROISSANCE IC	EUR	66 977,46	156,71

7. ANNEXE(S)

Dénomination du produit : Prepar Croissance

Identifiant d'entité juridique : 969500VSUCCKUHGOQI72

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 38,4% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La SICAV investit dans des entreprises qui possèdent de bonnes pratiques ESG et qui progressent sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, ainsi au 29/12/2023, 96% de la poche actions était composé de valeurs ayant une note ESG supérieur à 30 sur 100. Pour les titres ayant une note ESG inférieure à 30/100 et non notés par notre fournisseur de données ESG, une étude extra-financière interne approfondie a été menée. Le taux de couverture en termes de notations ESG des titres en portefeuille était de 99%.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 29 décembre 2023, la note ESG moyenne de la poche actions était de 55/100 (vs 62 pour l'indice de référence). La note moyenne sur le pilier environnemental était de 57/100 (vs 66/100 pour l'indice de référence), sur le pilier social de 54/100 (vs 62/100 pour l'indice de référence) et de 59/100 (vs 61 pour l'indice de référence) sur le pilier gouvernance. Par ailleurs, 72% de la poche actions avait une note supérieure ou égale à 50 sur 100. La part des émetteurs non notés ou ayant une note inférieure à 30 sur 100 était de 4% de la poche actions.

L'ensemble des données mentionnées sont pondérées en fonction des poids des titres dans le portefeuille. Le taux de couverture du fonds par Moody's ESG Solutions au 29 décembre 2023 était de 99% pour la notation ESG et de 100% pour l'indice de référence.

.... Et par rapport aux périodes précédentes?

	Note ESG	Note E	Note S	Note G
29/12/2023	55	57	54	59
30/12/2022	53	55	52	56

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Le fonds n'a pas défini d'objectifs en matière d'investissements durables. Néanmoins, il s'engage à détenir une proportion minimale de 10% d'investissement durable selon la définition de Promepar AM.

Prepar Croissance détenait au 29/12/2023 une proportion de 38,4% d'investissement durable.

En outre, 43,4% du portefeuille contribuait à un objectif environnemental ou social selon les seuils établis par Promepar AM, soit à la taxonomie, soit aux ODD, soit au SBTi (Science Based target Initiative).

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Dans le cadre de la définition de l'investissement durable, Promepar Asset Management, évalue le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux (DNSH), en s'appuyant sur des exclusions normatives, sectorielles, de notation ESG, des Principales Incidences Négatives (PAI) et l'évaluation des controverses. Le détail des filtres appliqués est disponible sur le document d'information précontractuel.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sur les 43,4% du portefeuille qui contribuaient à un objectif environnemental ou social selon les seuils établis par Promepar Asset Management, soit à la taxonomie, soit aux ODD ou soit au SBTi :

- Tous ont passé le filtre des exclusions normatives et sectorielles (tabac, pornographie, jeux d'argents, charbon thermique, sables/schistes bitumineux et énergies fossiles).
- Seul 5% des émetteurs (en poids dans le portefeuille) a une note inférieure ou égale à 35/100 sur l'un des piliers E, S et/ou G.
- Enfin, aucun émetteur avait plus d'une controverse de sévérité 4.

Ainsi au 29/12/2023, 38,4% du portefeuille était considéré comme durable selon la définition de Promepar Asset Management.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les équipes de gestion de la SICAV sont attentives au respect des normes internationales. Au sein de la SICAV Prepar Croissance, sont systématiquement exclues les entreprises coupables d'une violation grave et avérée de l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies selon la Politique ESG de Promepar Asset Management.

Notre fournisseur de donnée ESG, Moody's ESG Solutions, évalue les pratiques ESG des entreprises à travers des principes qui dérivent des normes universellement reconnues émanant d'organisations telles que les Nations unies (ONU), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ces grands principes sont donc inclus dans la notation ESG.

Par ailleurs, nous procédons de manière approfondie à l'analyse des controverses des sociétés en portefeuille.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Non applicable



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence à savoir : **53%**

Les principaux investissements au 29/12/2023	Secteur	% d'actifs	Pays
LEONARDO SPA	Industrie	5,72%	Italie
CRH PLC	Matériaux	3,85%	Royaume-Uni
ASTRAZENECA PLC	Santé	3,75%	Royaume-Uni
SPIE SA	Industrie	3,73%	France
BANCO SANTANDER S.A.	Finance	3,60%	Espagne
AIRBUS SE	Industrie	3,58%	France
DASSAULT AVIATION	Industrie	3,48%	France
TOTALENERGIES SE	Energie	3,32%	France
BNP PARIBAS	Finance	3,28%	France
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	3,26%	France
ACS	Industrie	3,25%	Espagne
ING GROEP NV	Finance	3,19%	Pays-Bas
SUBSEA 7	Energie	3,13%	Royaume-Uni
TRIP.COM	Consommation discrétionnaire	3,00%	Chine
ARCELORMITTAL	Matériaux	2,82%	Luxembourg



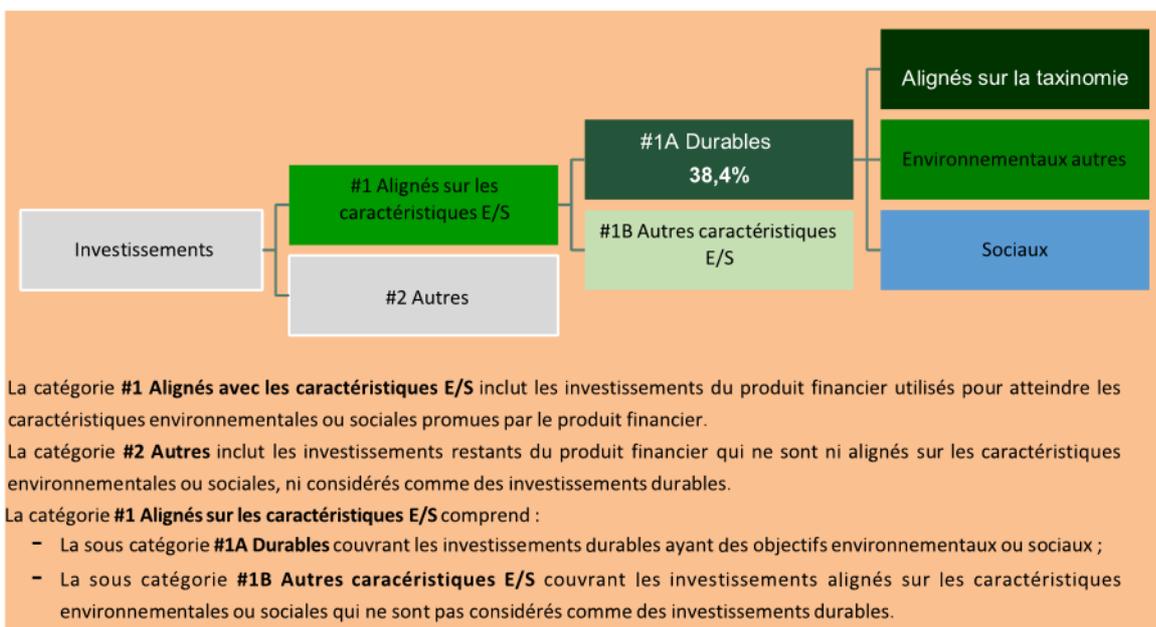
Quelle a été la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

La gestion de la SICAV Prepar Croissance au 29/12/2023 était à 93% sur les actions. Le compartiment peut détenir d'autres investissements listés dans le prospectus et des liquidités.

Bien que la SICAV n'ait pas pour objectif des investissements durables, elle s'engage à une proportion minimale de 10% de son actif en investissements durables. Au 29/12/2022, la proportion d'investissement durable de la SICAV était de 38,4%.

L'allocation des actifs décrit la part d'investissements dans des actifs spécifiques.



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs au 29/12/2023	% d'actifs
Industrie	35,97%
Finance	16,17%
Consommation Discrétionnaire	12,11%
Matériaux	11,32%
Énergie	9,70%
Services de Communication	4,40%
Santé	4,06%
Services aux Collectivités	3,52%
Technologies de l'Information	2,76%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les informations concernant la taxinomie verte de l'UE sont fournies par notre fournisseur de données extra-financières Moody's ESG Solutions. Ce dernier utilise, lorsqu'elles sont disponibles, les informations divulguées par les entreprises et a recours à des estimations via une méthodologie propriétaire, lorsqu'elles ne le sont pas. Le taux de couverture au 29/12/2023 pour la SICAV Prepar Croissance est de 92,9% de la poche actions.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

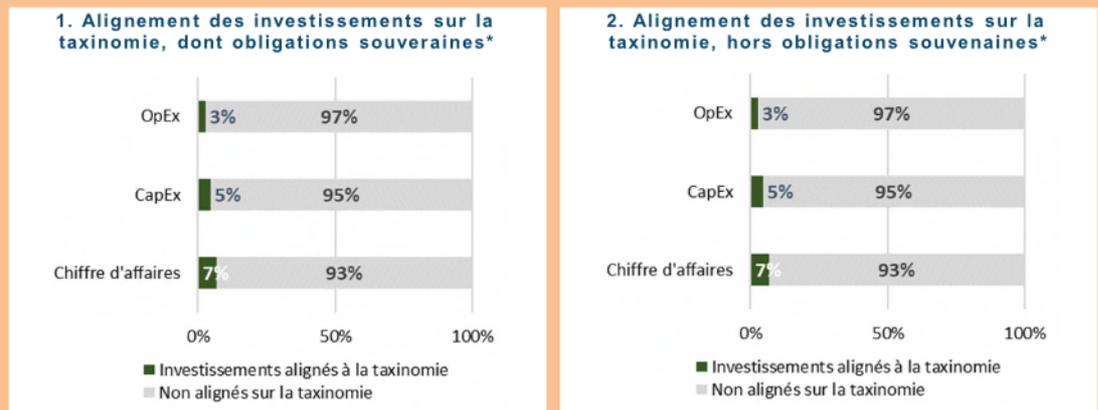
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE ?



Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

2% du portefeuille a un chiffre d'affaires aligné dans des activités transitoires de la taxinomie verte de l'UE, tandis que 0,3% du portefeuille a un chiffre d'affaires aligné dans des activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le taux de couverture a augmenté de 5,1% sur la période (il était de 87,8% à fin 2022).

Au 29/12/2023, 7% du portefeuille avait un chiffre d'affaires aligné à la taxinomie (vs 6% au décembre 2022), soit une hausse de 1%.

* Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La SICAV n'a pas défini de part minimale d'investissement durable ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La SICAV n'a pas défini de part minimale d'investissement durable sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements inclus dans la rubrique « Autres » se rapportaient à des liquidités qui par nature ne sont pas soumises à des garanties environnementales et sociales. Au 29/12/2023, Prepar croissance était investi dans deux OPC monétaire article 8 selon le règlement SFDR.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Nous avons réduit au cours de la période de référence la part des émetteurs notés ou ayant une note inférieure à 30/100 via la notation de Moody's ESG Solutions, cette poche est passé de 9% à 4%. Par ailleurs, aucun nouveau titre acheté n'avait une note inférieure à 30/100.

Nous monitorons de manière mensuelle les indicateurs de durabilité de la SICAV.

Nous avons également exercé nos droits de vote. En tant qu'actionnaires nous considérons le droit de vote non seulement comme un droit mais aussi comme un devoir de nous préoccuper des aspects stratégiques, financiers, opérationnels et extra-financiers des sociétés dans lesquelles nous investissons. En 2023, nous avons voté pour la SICAV Prepar Croissance à 37 assemblées générales, ce qui représente 90% des assemblées couvertes par notre politique de vote.

- Nous avons voté POUR à 479 des résolutions soit 78,1% de l'ensemble des résolutions.
- Nous avons voté CONTRE à 134 résolutions soit 21,9 % de l'ensemble des résolutions.
- Dans 59% des assemblées générales votées, nous avons voté au moins 1 fois CONTRE ou ABSTENTION.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

La SICAV n'a pas recours à un indice de référence spécifique désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**
Non applicable.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**
Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.